

REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

**Rapport de gestion
et
États financiers consolidés**

Exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021

REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Reitmans (Canada) Limitée et de ses filiales (« Reitmans » ou la « société ») doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités de Reitmans au 29 janvier 2022 et au 30 janvier 2021 ainsi que des notes y afférentes, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Le présent rapport de gestion est daté du 21 avril 2022.

Tous les renseignements financiers contenus dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités de Reitmans ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), aussi appelées principes comptables généralement reconnus (« PCGR »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Tous les montants d'argent qui figurent dans les tableaux du présent rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire ou lorsqu'il s'agit d'un montant par action ou d'un prix d'exercice. Les états financiers consolidés audités et le présent rapport de gestion ont été examinés par le comité d'audit de Reitmans et ont reçu l'approbation du conseil d'administration de la société le 21 avril 2022.

À moins d'indications contraires, toutes les données comparatives portant sur les résultats pour les 13 semaines closes le 29 janvier 2022 (le « quatrième trimestre de l'exercice 2022 ») sont comparées aux données des 13 semaines closes le 30 janvier 2021 (le « quatrième trimestre de l'exercice 2021 ») et toutes les données comparatives portant sur les résultats des 52 semaines closes le 29 janvier 2022 (l'« exercice 2022 ») sont comparées aux données des 52 semaines closes le 30 janvier 2021 (l'« exercice 2021 »). La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier.

Des renseignements supplémentaires sur Reitmans sont disponibles sur le site Web de la société, à l'adresse www.reitmanscanadalimited.com ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur les résultats de la société.

Au cours de l'exercice 2021, tous les magasins de la société ont été fermés pendant 55 jours consécutifs à partir du début de la « première vague » de mesures gouvernementales de confinement. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, la société a graduellement rouvert ses magasins et, à la fin du mois de juin 2020, tous les magasins de la société étaient ouverts. Au quatrième trimestre de 2021, alors que le nombre de cas de COVID-19 augmentait et que les restrictions imposées par le gouvernement sont entrées en vigueur, les fermetures temporaires de magasins sont remontées à environ 62 % (au plus fort) de l'ensemble du réseau de magasins de la société.

La pandémie de COVID-19 continue d'avoir une incidence importante sur les résultats de la société. Au début de l'exercice 2022, 240 des 415 magasins (58 %) de la société étaient fermés en raison des mesures gouvernementales de confinement. Cette fermeture partielle du réseau de magasins de la société s'est poursuivie au cours du premier trimestre de l'exercice 2022. Même si les restrictions ont été assouplies et que certains magasins ont rouvert, en avril 2021, une troisième vague, accompagnée d'une augmentation des cas de COVID-19, a nécessité d'autres mesures gouvernementales de confinement. À la fin du mois de juin 2021, tous les magasins temporairement fermés avaient rouvert. Cependant, les quatrième et cinquième vagues causées par des variants de la COVID-19 ont poussé la plupart des autorités provinciales à imposer des restrictions visant la

capacité des magasins pendant une partie du quatrième trimestre de l'exercice 2022. En date du 29 janvier 2022, tous les magasins de la société étaient ouverts, mais les restrictions visant la capacité des magasins imposées par la plupart des autorités provinciales étaient toujours en vigueur.

Pendant le confinement partiel ou complet, la société a continué de remplir ses commandes électroniques, les ventes n'étant toutefois pas suffisantes pour compenser les pertes attribuables aux fermetures. En juin 2021, la société a mis en place son initiative de cueillette en magasin des achats en ligne (« CMAL ») afin d'améliorer l'expérience omnicanal de ses clients et de diminuer les coûts de transport associés aux commandes en ligne. Comme la CMAL n'a débuté qu'en juin 2021, elle a eu une incidence minimale sur les résultats d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 relativement aux coûts de transport.

Au cours de l'exercice 2022, les mesures prises par la société pour protéger sa situation financière ont de nouveau inclus la mise à pied des associés aux ventes pendant la fermeture temporaire des magasins et l'obtention d'une aide financière dans le cadre de programmes fédéraux, comme la Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC »), la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (la « SUCL ») et le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (le « PRTA »), dans le cadre duquel les subventions ont été regroupées à compter du 24 octobre 2021. Ces mesures et cette aide financière ont permis d'atténuer les conséquences financières de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la société.

La mesure dans laquelle la COVID-19 et ses variants continueront d'avoir une incidence sur les activités de la société, y compris sa chaîne d'approvisionnement, le comportement de magasinage et la demande des consommateurs, notamment pour ce qui est des achats en ligne, dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est très incertaine et impossible à prévoir pour le moment. Cette évolution future tient compte de l'émergence de nouveaux variants de la COVID-19 entraînant une résurgence des cas d'infection à la COVID-19, des taux de vaccination parmi la population canadienne et des autres mesures prises par les différentes autorités gouvernementales pour contenir le virus et la propagation de ses variants afin de circonscrire les vagues potentielles futures ainsi que des habitudes de magasinage des clients futurs, y compris les ventes en ligne. Alors qu'elle relève les défis posés par la COVID-19 et ses variants, la société doit s'adapter aux nouvelles préférences des clients et surveiller de près sa situation de trésorerie et contrôler ses dépenses, tout en gérant ses stocks afin de refléter la modification de la demande depuis le début de la pandémie de COVID-19. L'information financière actuelle n'est pas nécessairement représentative des résultats d'exploitation futurs.

Autres mises à jour importantes de la société

Au cours de l'exercice 2021, plus précisément le 19 mai 2020, la société a obtenu une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») afin de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») et Ernst & Young Inc. a été nommé contrôleur. Le processus prévu par la LACC a permis à la société de mettre en œuvre un plan de restructuration opérationnelle et commerciale qui comprenait la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle (se reporter à la section intitulée « Activités abandonnées »). En août 2020, la société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un financement provisoire garanti (le « prêt débiteur-exploitant ») d'un montant maximal de 60,0 millions de dollars, y compris des facilités permettant d'obtenir des lettres de crédit d'un montant maximal de 5,0 millions de dollars. Le 25 mai 2021, la société a obtenu l'autorisation de la Cour de ramener la facilité de prêt débiteur-exploitant de 60,0 millions de dollars à 30,0 millions de dollars. Le 26 novembre 2021, la société a obtenu l'autorisation de la Cour de déposer son plan d'arrangement (le « plan ») dans le cadre des procédures en vertu de la LACC. Le 21 décembre 2021, le plan de la société a été approuvé par ses créanciers et le 4 janvier 2022, la société a obtenu une ordonnance d'homologation de la Cour à l'égard de son plan. Le 12 janvier 2022, en conformité

avec le plan, la société a versé au contrôleur la somme globale de 95,0 millions de dollars en règlement complet et définitif de toutes les réclamations de ses créanciers visées par le plan, et est ainsi sortie des procédures en vertu de la LACC. En parallèle, la société a conclu une facilité renouvelable de premier rang garantie par des actifs d'un montant maximal de 115,0 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) avec une institution financière canadienne, qui vient à échéance le 12 janvier 2025. Une tranche d'au plus 35,0 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) de la facilité de 115,0 millions de dollars peut être prélevée sous forme de lettres de crédit garanties. Se reporter à la note 13 afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2022.

Activités abandonnées

Au cours de l'exercice 2021, dans le cadre de son plan de restructuration, la société a fermé ses bannières Thyme Maternité et Addition Elle, ce qui a donné lieu au licenciement d'environ 1 600 employés dans ses magasins de détail et à son siège social, et les résultats et les flux de trésorerie de ces bannières sont, par conséquent, reclassés dans les activités abandonnées. Les activités abandonnées sont exclues du bénéfice net (de la perte nette) lié(e) aux activités poursuivies et sont présentées en tant que bénéfice (perte) lié aux activités abandonnées, après impôt, sous un poste distinct de l'état consolidé des résultats. Se reporter aux notes 4 et 16 afférentes aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2022.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

À l'exception des déclarations de fait, lesquelles sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, toutes les déclarations contenues dans le présent rapport sont prospectives. Toutes les déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes, connus ou non, dont un nombre important est indépendant de la volonté de la société, notamment les déclarations qui concernent les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités, la situation financière et les activités d'exploitation de la société, et reposent sur plusieurs hypothèses qui entraînent la possibilité que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes de la société exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que les objectifs, les plans, les priorités stratégiques et les perspectives commerciales ne se concrétiseront peut-être pas. En conséquence, la société ne peut garantir que les déclarations prospectives se matérialiseront ni, le cas échéant, quels seront les avantages que la société en tirera. Les déclarations prospectives qui figurent dans les présentes visent à présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction en date du présent rapport de gestion et à permettre aux investisseurs et autres intéressés de mieux comprendre le contexte opérationnel de la société. Le lecteur est toutefois prévenu que l'utilisation des déclarations prospectives pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la société, qui reposent sur la perception de la direction à l'égard des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances.

Le présent rapport de gestion renferme des déclarations prospectives au sujet des objectifs, des plans, des buts, des attentes, des aspirations, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie, du rendement et des perspectives de la société, ainsi que des occasions qui s'offrent à elle et des questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les déclarations prospectives dans le présent rapport de gestion comprennent notamment des déclarations concernant les convictions de la société à l'égard de ses stratégies et de ses marques et leur capacité de générer une croissance rentable à long terme, les liquidités futures, les dépenses d'investissement planifiées, le montant des cotisations versées au régime de retraite, l'état et l'incidence de la mise en œuvre de systèmes, la capacité de la société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives stratégiques et ses initiatives au chapitre de la réduction des coûts et de l'amélioration de la productivité ainsi que l'incidence de telles initiatives. Ces déclarations prospectives spécifiques se retrouvent dans l'ensemble du présent rapport de gestion et comprennent celles qui sont mentionnées aux sections intitulées « Gestion des risques

d'exploitation » et « Gestion des risques financiers » du présent rapport de gestion. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « prévoir », « s'attendre à », « croire », « pourrait », « estimer », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer » et d'autres expressions semblables et à l'utilisation du futur et du conditionnel en ce qui concerne la société et sa gestion.

De nombreux risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés, sous-entendus ou projetés dans les déclarations prospectives, notamment les suivants :

- les variations des taux de change, notamment la grande volatilité du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession ou des modifications du taux d'inflation ou de déflation, les taux d'emploi, les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix des dérivés;
- des perturbations économiques majeures causées par des risques sanitaires mondiaux (comme la COVID-19) qui influencent les mesures sanitaires (p. ex. le confinement et la fermeture des commerces), la demande des consommateurs et entravent la capacité d'obtenir des marchandises en temps opportun;
- les modifications touchant les coûts des produits et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement de la société;
- une concurrence accrue, qu'elle soit attribuable aux concurrents actuels ou à de nouveaux joueurs sur le marché;
- l'évolution des préférences des consommateurs pour le commerce électronique, la vente au détail en ligne et l'introduction de nouvelles technologies;
- la saisonnalité et les conditions météorologiques;
- l'incapacité de l'infrastructure de technologies de l'information (« TI ») de la société à soutenir les exigences des activités de la société, ou des atteintes à la sécurité interne ou externe, des attaques par déni de service, des virus, des vers et d'autres atteintes à la protection des données ou à la cybersécurité, connues ou inconnues;
- le fait de ne pas tirer d'avantages des investissements de la société dans ses nouveaux systèmes de TI;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les freintes de stocks;
- le fait de ne pas réaliser les résultats attendus, notamment la croissance des produits, les économies prévues ou les gains d'efficacité opérationnelle associés aux grandes initiatives de la société, y compris la restructuration;
- les variations des passifs de la société au titre de l'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le capital, de l'impôt foncier ou d'autres impôts et des passifs réglementaires, y compris les modifications des lois et des règles fiscales ou des cotisations futures.

Cette liste de facteurs pouvant influencer sur les déclarations prospectives de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ne connaît pas à l'heure actuelle ou qu'elle ne juge actuellement pas importants pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans ses déclarations prospectives. Des risques et incertitudes supplémentaires sont analysés dans les documents que la société dépose à l'occasion auprès des autorités de réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée à toute déclaration prospective ci-incluse. Ces déclarations traitent seulement de la situation à la date où elles ont été exprimées et la société n'a aucune obligation et nie toute intention de mettre à jour ou de revoir de

telles déclarations à la suite d'un quelconque événement, circonstance ou autre, sauf si les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent l'y obligent.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET MESURES FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRES

Le présent rapport de gestion fait mention de certaines mesures non conformes aux IFRS. Ces mesures ne sont pas des mesures reconnues selon les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt présentées à titre de renseignements supplémentaires, en complément des mesures conformes aux IFRS, pour permettre une compréhension plus poussée des résultats d'exploitation de la société du point de vue de la direction. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées isolément ni en remplacement de l'analyse par la société de son information financière présentée en conformité avec les IFRS.

MESURES FINANCIÈRES

Le présent rapport de gestion traite du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (le « BAIIA ajusté »), qui est considéré comme une mesure financière non conforme aux PCGR. Le présent rapport de gestion indique aussi le BAIIA ajusté en pourcentage des ventes, qui est considéré comme un ratio non conforme aux PCGR. Le BAIIA ajusté se définit en tant que bénéfice net (perte nette) avant la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat, les produits d'intérêts, les charges d'intérêts, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation d'actifs non financiers, les coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et le profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. Par suite du classement des activités d'Addition Elle et de Thyme Maternité dans les activités abandonnées, le BAIIA ajusté est présenté compte non tenu des activités abandonnées. Le BAIIA ajusté a pour but de fournir des informations additionnelles utiles aux investisseurs et aux analystes. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté est un important indicateur de la capacité de la société à générer des liquidités au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer les besoins en fonds de roulement et les dépenses d'investissement, et elle utilise cette mesure à ces fins. Selon la direction, le BAIIA ajusté en pourcentage des ventes indique les liquidités dégagées pour chaque dollar de ventes. L'exclusion des produits et des charges d'intérêts élimine l'incidence sur le bénéfice des activités autres que d'exploitation. L'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges au titre des pertes de valeur élimine l'incidence hors trésorerie et l'exclusion des éléments de restructuration, du profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction et des activités abandonnées présente les résultats des activités poursuivies.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) lié(e) aux activités poursuivies au BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies :

	Pour les quatre trimestres de		Pour les exercices	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	97,2 \$	(10,9) \$	143,2 \$	(100,0) \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11,3	14,0	47,6	64,0 ¹
Dépréciation d'actifs non financiers	2,2	3,4	1,6	16,5
Produits d'intérêts	(0,1)	(0,1)	(0,4)	(0,4)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	1,0	1,4	4,0	5,7
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	–	(0,5)	(0,4)	0,2
Restructuration	0,5	(4,5) ²	(12,2)	20,6 ²
Profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	(88,6)	–	(88,6)	–
BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies	23,5 \$	2,8 \$	94,8 \$	6,6 \$
BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies en % des ventes	12,4 %	1,9 %	14,3 %	1,2 %

¹ Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont été majorés de 11,5 millions de dollars et les frais de vente et de distribution et charges administratives ont été réduits d'un montant correspondant pour l'exercice 2021 afin de comptabiliser adéquatement la charge d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles liée aux activités poursuivies. Se reporter aux notes 4, 8, 9 et 10 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2022.

² Afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2022, les chiffres comparatifs ont été réduits de 3,7 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2021 et de 5,9 millions de dollars pour l'exercice 2021 en raison d'un reclassement à partir du poste « Loyers et frais d'occupation recouverts dans le cadre des renégociations de contrats de location » au poste « Coûts de (profits découlant de la) restructuration, montant net ». Se reporter à la note 16 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2022.

MESURES FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRES

La société utilise les ventes des magasins comparables comme indicateur de rendement clé (« IRC ») pour évaluer le rendement des magasins et la croissance des ventes. La société met en œuvre une approche omnicanal pour établir un lien avec ses clients en s'alignant sur leurs habitudes d'achat par l'entremise de canaux de vente en ligne ou en magasin. Cette approche permet aux clients de magasiner en ligne pour la livraison à domicile ou la cueillette en magasin, l'achat dans l'un de nos magasins ou l'expédition à domicile à partir d'un autre magasin lorsque les produits ne sont pas disponibles dans un magasin donné. En raison du comportement des clients sur les différents canaux, la société présente une seule mesure des ventes des magasins comparables, qui comprend les ventes en magasin et sur les sites de commerce électronique. Les ventes des magasins comparables constituent les ventes générées par des magasins ouverts continuellement pendant les deux périodes comparées et comprennent les ventes en ligne. Les ventes des magasins comparables sont mesurées en fonction des mêmes jours civils pour chacune des périodes. Même si cet IRC est exprimé comme un ratio, il constitue une mesure financière complémentaire qui n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS et peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. La direction utilise les ventes des magasins comparables pour évaluer le rendement des magasins et les ventes en ligne et juge cette mesure utile pour déterminer la part de nouvelles ventes provenant de la croissance des ventes et la part pouvant être attribuée à l'ouverture de nouveaux magasins. Les ventes des magasins comparables constituent une mesure couramment utilisée par les détaillants et sont considérées comme un renseignement utile tant par les investisseurs que par les analystes. Les ventes des magasins comparables ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS.

Comme il est indiqué à la section intitulée « COVID-19 », à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2022, la société a dû procéder à la fermeture temporaire de certains de ses magasins de détail en raison des directives gouvernementales de confinement. Étant donné le caractère sans précédent de la pandémie de COVID-19 et ses conséquences majeures sur les consommateurs et sur la capacité de la société à servir ses clients, la direction estime que les ventes des magasins comparables ne sont pas, à l'heure actuelle, représentatives des tendances sous-jacentes dans son secteur d'activité et que, pour cette raison, elles ne seraient pas significatives aux fins de la comparaison des ventes d'un exercice à l'autre. Par conséquent, le présent rapport de gestion ne renferme pas d'analyse des ventes des magasins comparables pour le quatrième trimestre et l'exercice 2022. La direction continuera de suivre l'évolution de la pandémie de COVID-19 et d'en évaluer les effets, et elle reprendra l'analyse des ventes des magasins comparables lorsque les résultats d'un exercice à l'autre seront plus représentatifs.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La société a un seul secteur à présenter qui tire ses produits principalement de la vente de vêtements pour femmes à ses clients grâce à ses bannières. La société exploite des magasins partout au Canada, principalement dans les galeries marchandes et les mégacentres commerciaux, tout en exploitant également des sites Web de commerce électronique de marchandises pour toutes ses bannières. Ces canaux de vente en ligne offrent la commodité, la sélection et la facilité d'achat tout en accroissant la fidélisation de la clientèle et la notoriété des marques. À l'heure actuelle, la société exerce ses activités sous les bannières suivantes :

The logo for Reitmans, featuring the brand name in a stylized, handwritten-style script.

Avec ses magasins d'une superficie moyenne de 4 700 pieds carrés, Reitmans est l'une des plus importantes chaînes de commerce de détail de mode féminine au Canada. Elle se démarque par une fidélité de la clientèle solidement établie grâce à un service hors pair, des stratégies marketing novatrices, ainsi que des produits de qualité.

Penningtons

Chef de file canadien du marché des vêtements de grande taille, Penningtons propose à ses clientes une sélection de vêtements tendance et abordables pour les tailles mode 12 à 32. Penningtons exploite des magasins d'une superficie moyenne de 6 000 pieds carrés dans des mégacentres au Canada.

The logo for RW & CO., featuring the brand name in a bold, serif font.

RW & CO. exploite des magasins d'une superficie moyenne de 4 500 pieds carrés situés dans des emplacements de choix dans des centres commerciaux importants. Sa mission est de faire découvrir la mode à une clientèle de style urbain en proposant des vêtements et articles mode pour les hommes et les femmes.

BANNIÈRES

	Nombre de magasins au 30 janvier 2021	Fermetures au T2	Ouvertures au T3	Fermetures au T3	Ouvertures au T4	Fermetures au T4	Nombre de magasins au 29 janvier 2022
Reitmans	245	(3)	–	–	–	(5)	237
Penningtons	92	(1)	3	(1)	1	(4)	90
RW & CO.	78	–	1	(1)	–	(1)	77
Total des magasins compte tenu des activités poursuivies	415	(4)	4	(2)	1	(10)	404

Diverses raisons motivent la fermeture de magasins individuels étant donné que la viabilité de chacun d'eux et leur emplacement sont constamment surveillés et évalués pour assurer une rentabilité soutenue. Dans la plupart des cas, lorsqu'un magasin est fermé, les marchandises de ce magasin sont vendues dans le cours normal des activités, et les marchandises invendues à la date de fermeture sont habituellement transférées à d'autres magasins exploitant la même bannière en vue d'être vendues dans le cours normal des activités.

REVUE DES PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Nombre total de magasins à la clôture de l'exercice	404	415	451
Ventes	662,0 \$	533,4 \$	705,5 \$
Marge brute	353,2	246,3	363,9
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	142,8	(99,8)	(49,3)
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	143,2	(100,0)	(73,2)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	15,0	(72,2)	(14,3)
Bénéfice net (perte nette)	158,2	(172,2)	(87,5)
(Perte) bénéfice par action			
De base	3,24	(3,52)	(1,56)
Dilué(e)	3,24	(3,52)	(1,56)
Bénéfice (perte) par action, activités poursuivies			
De base	2,93	(2,05)	(1,31)
Dilué(e)	2,93	(2,05)	(1,31)
Total des actifs	314,3	397,2	560,2
Total des passifs non courants	31,4	91,0	176,5
Dividendes par action	– \$	– \$	0,15 \$

Le marché du commerce de détail au Canada reflète les comportements d'achat des consommateurs qui comprennent des achats traditionnels en magasin et le magasinage en ligne. La stratégie omnicanal de la société comprend des investissements dans les magasins et le commerce électronique. Même si la majorité des investissements de la société ont été consacrés aux magasins traditionnels au cours de l'exercice 2022, la société a investi par le passé, et continuera d'investir, dans l'optimisation du commerce électronique et dans les technologies afin d'améliorer l'expérience du client en ligne et en magasin. La société est bien positionnée en ce qui concerne le magasinage omnicanal grâce à un portefeuille de magasins situés dans les grands

centres commerciaux et les mégacentres les plus enviables partout au Canada ainsi qu'à une impressionnante offre commerciale en ligne. Le 26 janvier 2022, la société a annoncé qu'elle lancera sa place de marché en ligne à l'automne 2022, où des vendeurs tiers offriront une plus vaste gamme de produits triés sur le volet.

La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain est un facteur important qui peut avoir une incidence sur le rendement des activités de détail. Afin d'atténuer les incidences défavorables, la société porte ses efforts sur l'amélioration des pratiques d'approvisionnement et sur la diminution des coûts, tout en continuant d'offrir de la valeur à ses clients, et sur la gestion du risque de change en effectuant des achats dans le cadre de contrats de change à terme en dollars américains. Comme il est décrit à la section « Contrats de change », au début de l'exercice 2021, la société a suspendu temporairement son programme de couverture en raison des incertitudes qui planent à l'égard des engagements pour des achats de stocks futurs du fait de la COVID-19 et du plan de restructuration établi dans le cadre des procédures maintenant définitives en vertu de la LACC. En date du 29 janvier 2022, le programme de couverture de la société était toujours suspendu temporairement.

Ventes

Pour l'exercice 2020, la diminution des ventes a tenu principalement à une baisse des ventes dans la bannière taille plus de la société et à une réduction du nombre de magasins. Les initiatives stratégiques visant la bannière taille plus mises en œuvre plus tôt au cours de l'exercice 2020 n'ont pas réussi à rejoindre la clientèle visée, ce qui a freiné les ventes. Bien qu'une série de mesures correctives aient été mises en place, leur mise en œuvre a eu lieu vers la fin de l'exercice 2020 et elles n'ont pas eu un effet favorable sur les résultats de l'exercice 2020. Au premier semestre de l'exercice 2020, la société a mené à terme le déploiement de son initiative de livraison à partir du magasin pour toutes les bannières, ce qui a amélioré la disponibilité des stocks à travers tous les canaux.

Au cours de l'exercice 2021, la réduction des ventes est principalement attribuable à la pandémie de COVID-19 et aux mesures temporaires de confinement connexes mises en place par les autorités gouvernementales de santé, et à la réduction du nombre de magasins. Les fermetures temporaires imposées par le gouvernement à l'ensemble du réseau de magasins de la société ont eu lieu à compter de la mi-mars 2020, et les magasins ont été entièrement rouverts à la fin de juin 2020. Les comportements d'achat n'ont pas retrouvé leur niveau prépandémie. D'autres mesures gouvernementales visant à atténuer la propagation du virus dans certaines régions touchées ont entraîné la fermeture temporaire de la majorité des magasins de la société au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021 (se reporter à la section « COVID-19 »). Au cours de l'exercice 2021, la réduction des ventes de la société en magasin a été contrebalancée en partie par une hausse des ventes en ligne attribuable au passage des consommateurs vers les achats en ligne. Les investissements antérieurs de la société dans sa stratégie omnicanal, y compris ses capacités de livraison à partir des magasins, ont contribué de façon importante à sa capacité de traiter l'augmentation des commandes en ligne.

Pour l'exercice 2022, l'augmentation des ventes est principalement attribuable au fait que le réseau de magasins de la société a été fermé pour un beaucoup plus petit nombre de jours au total pendant le confinement partiel au cours de l'exercice 2022 par rapport à la réouverture graduelle des magasins après le confinement complet au cours de l'exercice 2021, ce qui a donné lieu à une augmentation de l'achalandage en magasin et du nombre de transactions, les clients ayant renoué avec l'achat en magasin, et à une hausse des ventes en ligne de la société.

Marge brute

Dans l'ensemble, la marge brute et le bénéfice net de la société des trois derniers exercices ont été considérablement touchés par la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Au cours

de l'exercice 2022, l'appréciation du dollar canadien a entraîné une réduction du coût des marchandises, tandis qu'au cours de l'exercice 2021, l'affaiblissement du dollar canadien avait donné lieu à une augmentation du coût des marchandises, car pratiquement toutes les marchandises sont réglées en dollars américains. Au cours de l'exercice 2020, la marge brute de la société s'est resserrée en raison principalement de la diminution des ventes et de l'accroissement des activités de promotion dans la bannière taille plus de la société, en dépit de l'effet favorable du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus. Au cours de l'exercice 2021, la marge brute de la société s'est resserrée en raison principalement de la diminution des ventes et de l'accroissement des activités de promotion du fait de l'incidence défavorable sans précédent attribuable à la pandémie de COVID-19, ainsi que de l'incidence défavorable du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus. Au cours de l'exercice 2022, outre l'incidence favorable du dollar canadien plus fort, la marge brute de la société s'est accrue du fait de l'augmentation des ventes et des activités de promotion moindres. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les coûts de transport des marchandises plus élevés attribuables aux perturbations subies par le secteur du transport en raison de l'utilisation accrue du transport de marchandises par la voie des airs pour répondre à la demande des clients.

Sommaire

Au 29 janvier 2022, la société est sortie des procédures sous le régime de la LACC, a contracté une facilité de crédit d'au plus 115,0 millions de dollars et a réglé toutes les réclamations des créanciers visés par le plan d'arrangement. À la clôture de l'exercice 2022, la société avait un fonds de roulement positif, par rapport à un fonds de roulement négatif à la clôture de l'exercice 2021, puisque les actifs courants se chiffraient à 194,7 millions de dollars (214,1 millions de dollars au 30 janvier 2021) et les passifs courants, à 99,0 millions de dollars (284,5 millions de dollars, compte tenu des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction de 204,1 millions de dollars, au 30 janvier 2021) et qu'elle n'avait pas de dette à long terme (hormis ses obligations locatives). Au 29 janvier 2022, les actifs courants de la société comprenaient un solde de trésorerie de 25,5 millions de dollars (75,2 millions de dollars au 30 janvier 2021).

À la clôture de l'exercice 2022, les niveaux de stocks étaient plus élevés qu'à la clôture de l'exercice 2021, en raison surtout du plus grand nombre de magasins en activité comparativement à un an plus tôt, alors que 240 magasins du réseau de la société étaient temporairement fermés en raison des mesures gouvernementales de confinement. De plus, au cours de l'exercice 2022, la société a accéléré les livraisons de marchandises pour atténuer les récentes perturbations du secteur du transport mondial.

À la clôture de l'exercice 2021, les niveaux de stocks étaient plus élevés qu'à la clôture de l'exercice 2020, ce qui s'explique en partie par le plan de restructuration de la société visant à optimiser sa présence sur le marché de la vente au détail grâce à la réduction du nombre de ses magasins et par la fermeture des bannières Addition Elle et Thyme Maternité (se reporter à la section « Activités abandonnées »). La société gère ses dépenses d'investissement, lesquelles se sont chiffrées à 23,5 millions de dollars pour l'exercice 2020, à 6,2 millions de dollars pour l'exercice 2021 et à 15,2 millions de dollars pour l'exercice 2022. Au cours de l'exercice 2021, la société a annulé ou reporté des dépenses d'investissement importantes en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19, tandis qu'elle a augmenté ses dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2022, principalement à l'égard des magasins. Les dépenses d'investissement effectuées au cours des trois derniers exercices visent essentiellement la rénovation de magasins existants et la construction de nouveaux magasins ainsi que des améliorations de la technologie numérique.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 EN REGARD DE CEUX DE L'EXERCICE 2021

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation en \$	Variation en %
Ventes	662,0 \$	533,4 \$	128,6 \$	24,1 %
Coût des biens vendus	308,9	287,1	21,8	7,6 %
Marge brute	353,1	246,3	106,8	43,4 %
Marge brute en %	53,3 %	46,2 %		
Frais de vente et de distribution et charges administratives ¹	298,6	354,3	(55,7)	(15,7) %
Profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	(88,6)	—	(88,6)	s. o.
Résultats des activités d'exploitation	143,1	(108,0)	251,1	s. o.
(Charges financières nettes) produits financiers nets	(0,3)	8,2	(8,5)	s. o.
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	142,8	(99,8)	242,6	s. o.
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(0,4)	0,2	(0,6)	s. o.
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	143,2	(100,0)	243,2	s. o.
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	15,0	(72,2)	87,2	s. o.
Bénéfice net (perte nette)	158,2 \$	(172,2) \$	330,4 \$	s. o.
BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies ²	94,8 \$	6,6 \$	88,2 \$	s. o.
Bénéfice (perte) par action :				
De base	3,24 \$	(3,52) \$	6,76 \$	s. o.
Dilué(e)	3,24	(3,52)	6,76	s. o.
Perte par action liée aux activités poursuivies :				
De base	2,93 \$	(2,05) \$	4,98 \$	s. o.
Dilué	2,93	(2,05)	4,98	s. o.

¹ Compte tenu d'une dépréciation d'actifs non financiers de 1,6 million de dollars et de profits sur la restructuration de 12,2 millions de dollars pour l'exercice 2022 (charge de dépréciation d'actifs non financiers et coûts de restructuration de 16,5 millions de dollars et de 20,6 millions de dollars, respectivement, pour l'exercice 2021).

² Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières complémentaires » pour des rapprochements avec le bénéfice net (la perte nette) lié(e) aux activités poursuivies et pour une explication des variations des chiffres correspondants.

Ventes

Les ventes au cours de l'exercice 2022 ont augmenté de 128,6 millions de dollars, ou de 24,1 %, pour s'établir à 662,0 millions de dollars, par rapport à 533,4 millions de dollars pour l'exercice 2021, principalement parce que le réseau de magasins de la société a été fermé pour un beaucoup plus petit nombre de jours au total pendant le confinement partiel au cours de l'exercice 2022 par rapport à la réouverture graduelle des magasins après les confinements complets et partiels au cours de l'exercice 2021, ce qui a donné lieu à une augmentation de l'achalandage en magasin et du nombre de transactions, les clients renouant avec l'achat en magasin, et à une hausse des ventes en ligne de la société.

Marge brute

La marge brute de l'exercice 2022 a augmenté de 106,8 millions de dollars, ou 43,4 %, pour s'établir à 353,1 millions de dollars, comparativement à 246,3 millions de dollars pour l'exercice 2021. La marge brute en pourcentage des ventes s'est accrue, passant de 46,2 % pour l'exercice 2021 à 53,3 % pour l'exercice 2022. L'accroissement à la fois de la marge brute et de la marge brute en pourcentage des ventes est essentiellement attribuable aux démarques et aux activités de

promotion moindres durant l'exercice 2022, conjugué à l'incidence favorable du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus, facteurs contrebalancés en partie par des coûts de transport des marchandises plus élevés attribuables aux perturbations subies par le secteur de transport en raison de l'utilisation accrue du transport de marchandises par la voie des airs pour répondre à la demande des clients.

Frais de vente et de distribution et charges administratives

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives pour l'exercice 2022 a diminué de 15,7 %, ou de 55,7 millions de dollars par rapport à l'exercice 2021, pour s'établir à 298,6 millions de dollars, alors que les ventes ont augmenté de 24,1 %. La diminution de ces charges est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution de 32,8 millions de dollars des coûts de restructuration qui s'explique principalement par la charge de restructuration de 20,6 millions de dollars engagée au cours de l'exercice 2021, par rapport à un recouvrement de coûts de restructuration de 12,2 millions de dollars réalisé au cours de l'exercice 2022, en raison surtout des ajustements rétroactifs favorables au titre des loyers de 10,5 millions de dollars découlant de la clôture des négociations des contrats de location de certains magasins de la société, d'un profit de 6,7 millions de dollars du fait de la réévaluation de contrats de location et d'un ajustement de 4,3 millions de dollars de la provision au titre des contrats de location résiliés qui reflète les plus récentes négociations de règlement avec les propriétaires dans le cadre du plan d'arrangement approuvé par la Cour, déduction faite des honoraires professionnels et autres frais de restructuration (se reporter à la note 16 afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2022);
- la diminution de 16,4 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles essentiellement attribuable à la réduction du nombre de magasins et des actifs au titre de droits d'utilisation connexes et à la réduction de l'investissement dans les immobilisations corporelles et incorporelles depuis l'apparition de la pandémie;
- la diminution de 14,9 millions de dollars de la dépréciation d'actifs non financiers en raison de la réévaluation par la société de la rentabilité attendue des magasins de détail individuels;
- la diminution de 2,4 millions de dollars des coûts de transport attribuable essentiellement à la ristourne non récurrente de 1,9 million de dollars obtenue d'un transporteur local et une réduction de 0,5 million de dollars des coûts de transport globaux résultant de la baisse du nombre de commandes électroniques traitées au cours de l'exercice 2022;
- la baisse des charges d'exploitation des magasins essentiellement attribuable à des contrats de location plus avantageux qui ont été renégociés et le plus petit nombre de magasins, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de la rémunération du personnel des magasins et des dépenses publicitaires dans les médias numériques;

facteurs contrebalancés en partie par

- la diminution de 12,7 millions de dollars du montant combiné total du soutien financier lié aux programmes de la SSUC, de la SUCL et du PRTA, qui a été comptabilisé en tant que réduction des frais de vente et de distribution et des charges administratives;
- une prime discrétionnaire de 2,1 millions de dollars versée aux employés du siège social de la société en reconnaissance de leurs efforts pour sortir des procédures sous le régime de la LACC.

Profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet de transactions

Par suite de la sortie de la société des procédures sous le régime de la LACC et du règlement de toutes les réclamations, la société a comptabilisé un profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet de transactions de 88,6 millions de dollars. Se reporter à la note 16 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2022.

Produits financiers nets (charges financières nettes)

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 0,3 million de dollars pour l'exercice 2022, comparativement à des produits financiers nets de 8,2 millions de dollars pour l'exercice 2021. Cette variation de 8,5 millions de dollars est essentiellement attribuable aux facteurs qui suivent :

- une diminution de 10,2 millions de dollars du profit de change, attribuable en grande partie à un profit de 9,7 millions de dollars réalisé au cours de l'exercice 2021 à l'échéance et à la cession de contrats de change à terme qui ont cessé d'être désignés comme des couvertures de flux de trésorerie et à l'incidence du cours de change lié aux actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains;
partiellement contrebalancée par :
- une diminution de 1,7 million de dollars des charges d'intérêts sur les obligations locatives en raison des négociations de la société avec certains propriétaires et des modifications aux contrats de location qui en ont découlées (à savoir des paiements de loyers variables plutôt que des paiements de loyers fixes).

Impôt sur le résultat

Le recouvrement d'impôt de 0,4 million de dollars pour l'exercice 2022 se compose principalement d'ajustements se rapportant à des exercices précédents, déduction faite de la charge d'impôt estimative liée aux activités d'une filiale à l'étranger. La charge d'impôt de 0,2 million de dollars pour l'exercice 2021 se composait principalement de l'impôt différé lié au reclassement du profit latent cumulatif sur les contrats à terme dans le bénéfice net à partir de la charge d'impôt dans les autres éléments du résultat global et du montant d'impôt estimatif lié à une filiale à l'étranger. Des actifs d'impôt différé non comptabilisés ont servi à éliminer le bénéfice imposable des activités canadiennes. Étant donné l'incertitude quant à la capacité de la société à générer ultérieurement des activités rentables et l'évaluation de la direction selon laquelle il n'est pas probable que la société dispose de bénéfices imposables futurs, la société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôt différé au titre des différences temporaires et du report en avant de pertes d'exploitation pour ses activités au Canada.

Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies de l'exercice 2022 s'est chiffré à 143,2 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 2,93 \$), comparativement à une perte nette de 100,0 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 2,05 \$) pour l'exercice 2021. La progression de 243,2 millions de dollars du bénéfice net lié aux activités poursuivies est principalement attribuable au recouvrement de coûts de restructuration, au profit réalisé sur le règlement de passifs pouvant faire l'objet d'une transaction, à l'accroissement de la marge brute, à la diminution des charges d'exploitation globales et à la hausse du recouvrement d'impôt, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des charges financières nettes, comme il est mentionné précédemment.

BAlIA ajusté lié aux activités poursuivies

Pour l'exercice 2022, le BAlIA ajusté lié aux activités poursuivies s'est établi à 94,8 millions de dollars, comparativement à 6,6 millions de dollars pour l'exercice 2021. La hausse de 88,2 millions de dollars est principalement imputable à l'augmentation de 106,8 millions de dollars de la marge brute, en partie contrée par l'augmentation des charges d'exploitation (compte non tenu des coûts de restructuration, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la dépréciation d'actifs non financiers) de 8,4 millions de dollars et la diminution de 10,2 millions de dollars du profit de change, comme il est mentionné précédemment.

Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées

Comme il est indiqué à la section intitulée « Activités abandonnées », la société, dans le cadre de son plan de restructuration, a fermé ses bannières Thyme Maternité et Addition Elle au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021.

L'information financière présentée dans les activités abandonnées est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination du bénéfice net (de la perte nette) lié(e) aux activités abandonnées.

Le bénéfice net lié aux activités abandonnées pour l'exercice 2022 s'est élevé à 15,0 millions de dollars, en regard d'une perte nette liée aux activités abandonnées de 72,2 millions de dollars pour l'exercice 2021. Puisque les bannières dont les activités ont été abandonnées n'étaient plus exploitées au cours de l'exercice 2022, le bénéfice net de 15,0 millions de dollars est attribuable à un ajustement de la provision au titre des contrats de location résiliés qui reflète les plus récentes négociations de règlement avec certains propriétaires et les passifs totaux pouvant faire l'objet de transactions aux termes du plan d'arrangement.

De plus amples informations sont présentées aux notes 4 et 16 afférentes aux états financiers consolidés audités au 29 janvier 2022 et pour l'exercice clos à cette date.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2022 EN REGARD DE CEUX DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2021

	Quatrième trimestre de l'exercice 2022	Quatrième trimestre de l'exercice 2021 ¹	Variation en \$	Variation en %
Ventes	190,2 \$	144,7 \$	45,5 \$	31,4 %
Coût des biens vendus	94,0	79,8	14,2	17,8 %
Marge brute	96,2	64,9	31,3	48,2 %
Marge brute en %	50,6 %	44,9 %		
Frais de vente et de distribution et charges administratives ¹	88,7	76,7	12,0	15,6 %
Profit sur le règlement de passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	(88,6)	–	(88,6)	s. o.
Résultats des activités d'exploitation	96,1	(11,8)	107,9	s. o.
Produits financiers nets	1,1	0,4	0,7	s. o.
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	97,2	(11,4)	108,6	s. o.
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(0,0)	(0,5)	0,5	s. o.
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	97,2	(10,9)	108,1	s. o.
Bénéfice lié aux activités abandonnées, après impôt	–	–	–	s. o.
Bénéfice net (perte nette)	97,2 \$	(10,9)\$	108,1 \$	s. o.
BAlIA ajusté lié aux activités poursuivies ² :	23,5 \$	2,8 \$	20,7 \$	s. o.
Bénéfice (perte) par action :				
De base	1,99 \$	(0,22)\$	2,21 \$	s. o.
Dilué(e)	1,99	(0,22)	2,21	s. o.
Bénéfice (perte) par action lié(e) aux activités poursuivies				
De base	1,99 \$	(0,22)\$	2,21 \$	s. o.
Dilué(e)	1,99	(0,22)	2,21	s. o.

¹ Compte tenu d'une charge de dépréciation d'actifs non financiers de 2,2 millions de dollars et de coûts de restructuration de 0,5 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2022 (charge de dépréciation d'actifs non financiers de 3,4 millions de dollars et reprise de coûts de restructuration de 4,5 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021).

² Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières complémentaires » pour des rapprochements avec le bénéfice net (la perte nette) lié(e) aux activités poursuivies et pour une explication des variations des chiffres correspondants.

Ventes

Les ventes du quatrième trimestre de l'exercice 2022 ont augmenté de 45,5 millions de dollars, ou 31,4 %, pour s'établir à 190,2 millions de dollars, par rapport à 144,7 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2021, principalement en raison de l'augmentation de l'achalandage en magasin et du nombre de transactions, un plus petit nombre de magasins de la société ayant été assujettis aux restrictions gouvernementales visant la capacité des magasins pendant une partie du quatrième trimestre de l'exercice 2022, tandis qu'un nombre important de magasins de la société avaient été fermés lors des confinements partiels au quatrième trimestre de l'exercice 2021.

Marge brute

La marge brute du quatrième trimestre de l'exercice 2022 a augmenté de 31,3 millions de dollars, ou 48,2 %, pour s'établir à 96,2 millions de dollars, comparativement à 64,9 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021. La marge brute en pourcentage des ventes s'est accrue, passant de 44,9 % pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021 à 50,6 % pour le quatrième

trimestre de l'exercice 2022. L'accroissement à la fois de la marge brute et de la marge brute en pourcentage des ventes est essentiellement attribuable aux démarques et aux activités de promotion moindres durant le quatrième trimestre de l'exercice 2022, conjugué à l'incidence favorable du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus, facteurs contrebalancés en partie par des coûts de transport des marchandises plus élevés attribuables aux perturbations subies par le secteur de transport en raison de l'utilisation accrue du transport de marchandises par la voie des airs pour répondre à la demande des clients.

Frais de vente et de distribution et charges administratives

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives de 88,7 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2022 a augmenté de 12,0 millions de dollars, ou 15,6 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2021, ce qui est principalement imputable aux facteurs suivants :

- la hausse des charges d'exploitation des magasins essentiellement attribuable à l'augmentation de la rémunération du personnel des magasins et à la hausse des dépenses publicitaires dans les médias numériques, facteurs contrebalancés en partie par les contrats de location plus avantageux qui ont été renégociés et le plus petit nombre de magasins;
- la diminution de 4,5 millions de dollars du montant combiné total du soutien financier lié aux programmes de la SSUC, de la SUCL et du PRTA, qui a été comptabilisé en tant que réduction des frais de vente et de distribution et des charges administratives;
- l'augmentation de 5,0 millions de dollars des coûts de restructuration qui s'explique principalement par la charge de restructuration de 0,5 million de dollars engagée au quatrième trimestre de l'exercice 2022, par rapport à un recouvrement de coûts de restructuration de 4,5 millions de dollars réalisé au quatrième trimestre de l'exercice 2021;
- la prime discrétionnaire de 2,1 millions de dollars versée aux employés du siège social de la société en reconnaissance de leurs efforts pour sortir des procédures sous le régime de la LACC;

facteurs contrebalancés en partie par

- la diminution de 2,7 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles essentiellement attribuable à la réduction du nombre de magasins et des actifs au titre de droits d'utilisation connexes et à la réduction de l'investissement dans les immobilisations corporelles et incorporelles depuis l'apparition de la pandémie;
- la diminution de 1,2 million de dollars de la dépréciation d'actifs non financiers en raison de la réévaluation par la société de la rentabilité attendue des magasins de détail individuels.

Profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction

Par suite de la sortie de la société des procédures sous le régime de la LACC et du règlement de toutes les réclamations, la société a comptabilisé un profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet de transactions de 88,6 millions de dollars. Se reporter à la note 16 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2022.

Produits financiers nets (charges financières nettes)

Les produits financiers nets se sont élevés à 1,1 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2022, comparativement à 0,4 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021. Cette variation est principalement attribuable à l'incidence du change sur les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains et à la diminution des charges d'intérêts sur les obligations locatives.

Impôt sur le résultat

Des actifs d'impôt différé non comptabilisés ont servi à éliminer le bénéfice imposable du quatrième trimestre de l'exercice 2022. Étant donné l'incertitude quant à la capacité de la société à générer ultérieurement des activités rentables et l'évaluation de la direction selon laquelle il n'est pas probable que la société dispose de bénéfices imposables futurs, la société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôt différé au titre de l'ensemble des différences temporaires et des pertes d'exploitation reportées prospectivement ayant trait à ses activités au Canada. Le recouvrement d'impôt sur le résultat de 0,5 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021 tient compte de l'incidence de l'impôt estimé relatif à une filiale étrangère.

Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies du quatrième trimestre de l'exercice 2022 s'est chiffré à 97,2 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 1,99 \$), comparativement à une perte nette liée aux activités poursuivies de 10,9 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 0,22 \$) pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021. La progression de 108,1 millions de dollars du bénéfice net lié aux activités poursuivies est principalement attribuable au profit réalisé sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction, à l'accroissement de la marge brute et à l'augmentation des produits financiers nets, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des charges d'exploitation globales et la diminution du recouvrement d'impôt, comme il est mentionné précédemment.

BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2022, le BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies s'est établi à 23,5 millions de dollars, comparativement à 2,8 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2021. La hausse de 20,7 millions de dollars est principalement imputable à l'augmentation de 31,3 millions de dollars du bénéfice brut et à l'augmentation de 0,3 million de dollars du profit de change lié aux actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des charges d'exploitation (compte non tenu des coûts de restructuration, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la dépréciation d'actifs non financiers) de 10,9 millions de dollars, comme il est mentionné précédemment.

Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées

Comme il est indiqué à la section intitulée « Activités abandonnées », la société, dans le cadre de son plan de restructuration, a fermé ses bannières Thyme Maternité et Addition Elle au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021. Les bannières abandonnées n'étaient pas en activité au quatrième trimestre de l'exercice 2022 ni au quatrième trimestre de l'exercice 2021.

CONTRATS DE CHANGE

La société importe la majeure partie de ses achats de marchandises de fournisseurs étrangers, les délais d'approvisionnement pouvant parfois atteindre 12 mois. La société avait conclu des contrats de change à terme afin de couvrir une partie importante de son exposition aux fluctuations de la valeur du dollar américain. Au début de l'exercice 2021, la société a temporairement suspendu son programme de couverture en raison des incertitudes liées aux engagements d'achats de stocks découlant de la pandémie de COVID-19 et du plan de restructuration établi dans le cadre des procédures maintenant achevées en vertu de la LACC. En date du 29 janvier 2022, le programme de couverture de la société était toujours suspendu temporairement. Par conséquent, il n'y avait aucun contrat de change en cours au 29 janvier 2022 et au 30 janvier 2021.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les résultats d'exploitation d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation d'un exercice complet. Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées pour les huit trimestres les plus récents. Toute référence à « 2022 » correspond à l'exercice clos le 29 janvier 2022 et toute référence à « 2021 » correspond à l'exercice clos le 30 janvier 2021.

	Quatrième trimestre		Troisième trimestre		Deuxième trimestre		Premier trimestre	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021 ¹
Ventes	190,2 \$	144,7 \$	178,2 \$	163,4 \$	172,3 \$	144,0 \$	121,3 \$	81,3 \$
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	97,2	(10,9)	22,0	(14,9)	23,9	(27,4)	(0,0)	(46,7)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	–	–	4,8	0,4	10,2	(44,6)	–	(28,0)
Bénéfice net (perte nette)	97,2 ²	(10,9) ²	26,8 ³	(14,5) ³	34,1 ⁴	(72,0) ⁴	(0,0) ⁵	(74,7) ⁵
Bénéfice (perte) par action								
De base	1,99 ² \$	(0,22) ² \$	0,55 ³ \$	(0,30) ³ \$	0,70 ⁴ \$	(1,47) ⁴ \$	(0,00) ⁵ \$	(1,53) ⁵ \$
Dilué(e)	1,99 ²	(0,22) ²	0,55 ³	(0,30) ³	0,70 ⁴	(1,47) ⁴	(0,00) ⁵	(1,53) ⁵
Bénéfice (perte) par action liée aux activités poursuivies								
De base	1,99 \$	(0,22) \$	0,45 \$	(0,31) \$	0,49 \$	(0,56) \$	(0,00) \$	(0,95) \$
Dilué(e)	1,99	(0,22)	0,45	(0,31)	0,49	(0,56)	(0,00)	(0,95)

¹ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter séparément les résultats des activités poursuivies et les résultats des activités abandonnées.

² Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, le bénéfice net tient compte de l'incidence des subventions salariales et pour le loyer totalisant 4,7 millions de dollars et du profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet de transactions de 88,6 millions de dollars, en partie contrebalancés par des coûts de restructuration 0,5 million de dollars et une dépréciation des actifs non financiers de 2,2 millions de dollars. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021, la perte nette tenait compte de l'incidence des subventions salariales et pour le loyer totalisant 9,1 millions de dollars et du recouvrement des coûts de restructuration de 4,5 millions de dollars, en partie contrebalancés par une dépréciation d'actifs non financiers de 3,4 millions de dollars.

³ Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2022, le bénéfice net tient compte de l'incidence des subventions salariales et pour le loyer totalisant 1,6 million de dollars, du recouvrement des coûts de restructuration de 5,1 millions de dollars et d'une reprise de la dépréciation des actifs non financiers de 0,1 million de dollars. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2021, la perte nette tenait compte de l'incidence d'une dépréciation d'actifs non financiers de 3,9 millions de dollars et de coûts de restructuration de 2,6 millions de dollars, en partie contrebalancés par une subvention salariale de 6,8 millions de dollars.

⁴ Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2022, le bénéfice net tient compte de l'incidence des subventions salariales et pour le loyer totalisant 6,1 millions de dollars, du recouvrement des coûts de restructuration de 16,1 millions de dollars et d'une reprise de la dépréciation des actifs non financiers de 0,3 million de dollars. Au cours du deuxième trimestre de 2021, la perte nette tenait compte de l'incidence d'une dépréciation d'actifs non financiers de 3,6 millions de dollars et de coûts de restructuration de 74,2 millions de dollars, en partie contrebalancés par une subvention salariale de 14,8 millions de dollars.

⁵ Au cours du premier trimestre de l'exercice 2022, la perte nette tient compte de l'incidence des subventions salariales et pour le loyer totalisant 10,3 millions de dollars, du recouvrement des coûts de restructuration de 6,6 millions de dollars et d'une reprise de la dépréciation des actifs non financiers de 0,2 million de dollars. Au cours du premier trimestre de 2021, la perte nette tenait compte de l'incidence d'une dépréciation d'actifs non financiers de 20,3 millions de dollars et d'une provision pour évaluation des stocks supplémentaire de 18,3 millions de dollars, en partie contrebalancées par un profit de change latent net de 11,6 millions de dollars lié au reclassement des contrats de change et une subvention salariale de 6,6 millions de dollars.

BILAN

Le tableau suivant présente certains postes choisis du bilan de la société au 29 janvier 2022 et au 30 janvier 2021:

	2022	2021	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie ¹	25,5 \$	75,2 \$	(49,7) \$	(66,1) %
Clients et autres débiteurs	7,6	10,7	(3,1)	(29,0) %
Stocks	119,0	96,1	22,9	23,8 %
Charges payées d'avance et autres actifs	42,6	32,1	10,5	32,7 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	71,6	76,4	(4,8)	(6,3) %
Actifs au titre de droits d'utilisation	45,0	103,8	(58,8)	(56,6) %
Actif (passif) au titre des retraites	0,1	(3,1)	3,2	s. o.
Facilité de crédit renouvelable	29,6	–	29,6	s. o.
Fournisseurs et autres créditeurs	34,5	31,5	3,0	9,5 %
Produits différés	13,5	12,5	1,0	8,0 %
Impôt sur le résultat à payer	0,5	1,2	(0,7)	(58,3) %
Obligations locatives (courantes et non courantes)	52,3	123,2	(70,9)	(57,5) %
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	–	204,1	(204,1)	(100,0) %

¹ Pour l'exercice 2022 et l'exercice 2021, la trésorerie ne tient pas compte de la trésorerie soumise à des restrictions de 2,8 millions de dollars. Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2022.

Les variations de certains postes choisis des bilans de la société au 29 janvier 2022 comparativement au 30 janvier 2021 s'expliquent essentiellement par ce qui suit :

- La trésorerie a diminué de 49,7 millions de dollars en raison du paiement de 95,0 millions de dollars versé en guise de règlement complet et définitif de toutes les réclamations visées par le plan et de la hausse des investissements consacrés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2022, facteurs compensés en partie par les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation découlant de la réouverture des magasins au cours de l'exercice 2022, du soutien financier reçu dans le cadre des programmes de la SSUC, de la SUCL et du PRTA et des fonds obtenus par l'entremise de la facilité de crédit renouvelable garantie par des actifs;
- Les clients et autres débiteurs ont diminué du fait essentiellement du calendrier de réception des subventions salariales et pour le loyer et des autres formes d'aide gouvernementale, contrebalancé en partie par la hausse des demandes d'indemnisation au titre d'une police d'assurance et des créances sur cartes de crédit;
- Les stocks sont plus élevés en raison principalement de l'augmentation normale de la marchandise en prévision des ventes printanières et du plus grand nombre de magasins en activité comparativement à la clôture de l'exercice 2021, alors que 240 magasins étaient fermés temporairement à cause des mesures gouvernementales de confinement. De plus, au cours de l'exercice 2022, la société a accéléré les livraisons de marchandises pour atténuer les récentes perturbations du secteur du transport mondial.
- Les charges payées d'avance et autres actifs ont augmenté de 10,5 millions de dollars, en raison principalement du versement d'acomptes et des prépaiements exigés par les fournisseurs, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des primes d'assurance payées à l'avance;
- Au cours de l'exercice 2022, un montant de 15,2 millions de dollars a été consacré principalement aux rénovations de magasins et aux investissements dans les technologies de l'information au siège social. Des amortissements de 18,1 millions de dollars et des charges de dépréciation de 1,6 million de dollars sur les immobilisations corporelles et incorporelles ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2022 (25,0 millions de dollars au titre des amortissements et 13,6 millions de dollars au titre des charges de dépréciation ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2021);

- Les actifs au titre de droits d'utilisation représentent le droit d'utilisation des magasins de détail et de matériel spécifique de la société sur la durée de leur contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont diminué de 58,8 millions de dollars, ce qui tient avant tout aux amortissements et aux modifications des contrats de location découlant de la renégociation par la société des contrats de location qui n'ont pas été résiliés et des changements subséquents apportés à ses contrats de location (à savoir des paiements de loyers variables plutôt que des paiements de loyers fixes). Les actifs au titre de droits d'utilisation ont augmenté de 23,4 millions de dollars par suite des entrées de contrats de location au cours de l'exercice 2022. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrés à 29,5 millions de dollars pour l'exercice 2022 (43,3 millions de dollars pour l'exercice 2021) et aucune charge de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation n'a été comptabilisée pour l'exercice 2022 (17,7 millions de dollars pour l'exercice 2021).
- L'actif au titre des retraites a augmenté de 3,2 millions de dollars, en raison principalement des gains actuariels découlant de la réévaluation des obligations au titre des prestations de retraite selon un taux d'actualisation de 3,4 % à la clôture de l'exercice 2022, contre 2,6 % à la clôture de l'exercice 2021, et du rendement des actifs du régime qui a été plus élevé que prévu pour l'exercice 2022. Se reporter à la note 11 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2022.
- La facilité de crédit renouvelable de 29,6 millions de dollars se compose des sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit renouvelable garantie par des actifs.
- Les fournisseurs et autres crédateurs ont augmenté d'environ 3,0 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des passifs au titre des taxes de vente et le calendrier des paiements liés aux crédateurs au titre des avantages du personnel;
- Les produits différés ont augmenté de 1,0 million de dollars en raison du plus grand nombre de cartes-cadeaux émises au quatrième trimestre de l'exercice 2022. Les produits différés se composent de cartes-cadeaux inutilisées et de points et primes de fidélisation accordées dans le cadre de programmes de fidélisation de la clientèle;
- L'impôt sur le résultat à payer se compose des passifs d'impôt nets estimés d'une filiale à l'étranger. La diminution de 0,7 million de dollars de l'impôt sur le résultat à payer tient essentiellement aux paiements effectués au titre de l'impôt des années antérieures par une filiale à l'étranger;
- Les obligations locatives correspondent à la valeur actualisée des obligations de la société d'effectuer des paiements de loyers relativement à ses contrats de location visant les magasins et le matériel. Pour l'exercice 2022, les obligations locatives ont diminué en raison des paiements de loyers de 38,8 millions de dollars et des modifications aux contrats de location de 59,5 millions de dollars, facteurs atténués par des entrées de contrats de location de 23,4 millions de dollars et des charges d'intérêts de 4,0 millions de dollars;
- Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction se composaient essentiellement de montants dus à des créanciers (y compris les propriétaires), à d'anciens employés et aux bénéficiaires du régime complémentaire de retraite offert à certains cadres dirigeants (le « RCRCDC ») de la société dans le cadre des procédures en vertu de la LACC. Au 30 janvier 2021, les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction de 204,1 millions de dollars correspondaient à la meilleure estimation à cette date des réclamations de créanciers non garanties. Au cours de l'exercice 2022, la société a révisé à 183,6 millions de dollars le montant des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. Le 12 janvier 2022, la société a versé un paiement de 95,0 millions de dollars en conformité avec le plan en règlement complet et définitif de toutes les réclamations visées par le plan, ce qui a donné lieu à un profit de 88,6 millions de dollars sur le règlement des passifs

pouvant faire l'objet d'une transaction. Se reporter à la note 16 afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2022.

GESTION DES RISQUES D'EXPLOITATION

Conjoncture économique

Les facteurs économiques ayant une influence sur les habitudes de dépense des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale ou régionale. Ces facteurs pourraient avoir des répercussions négatives sur les produits et les marges de la société. Comme les poussées inflationnistes sont imprévisibles, les variations du taux d'inflation ou de déflation toucheront les prix à la consommation, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la performance financière de la société. La société suit de près les conditions économiques afin de réagir aux habitudes de dépenses de consommation et aux contraintes connexes lorsqu'elle prend ses décisions relatives à ses activités à court terme et à long terme.

Concurrence

Le secteur canadien de vente au détail de vêtements est très concurrentiel et compte parmi ses joueurs de grands magasins, des chaînes de magasins spécialisées et des détaillants indépendants. L'incapacité de la société à s'adapter aux tendances de consommation ou à exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait avoir un effet négatif sur sa performance financière. Il n'existe pas de barrière efficace pour empêcher l'entrée sur le marché de détail canadien du vêtement d'un concurrent éventuel, qu'il soit étranger ou canadien, comme le prouve l'arrivée, au cours des dernières années, d'un certain nombre de concurrents étrangers et le nombre croissant de détaillants étrangers qui poursuivent l'expansion de leurs activités au Canada. De même, les consommateurs canadiens ont accès à de nombreux sites de magasinage en ligne à l'échelle internationale. La société estime qu'elle est bien placée pour concurrencer tous les autres détaillants. La société exploite plusieurs bannières, et les marchandises qu'elle offre sont diversifiées, puisque chaque bannière cible un créneau particulier du marché du vêtement pour femmes au Canada. Les magasins de la société proposent aux consommateurs des vêtements mode à prix abordables d'un océan à l'autre. Les clients de la société peuvent également magasiner en ligne, grâce aux sites Web de commerce électronique qu'elle exploite pour chacune de ses bannières. Le secteur du commerce électronique, où évoluent des joueurs nationaux et étrangers, est très concurrentiel. La société a investi des sommes importantes dans ses sites Web de commerce électronique et dans les médias sociaux afin d'attirer les consommateurs vers ses sites Web, et elle est d'avis qu'elle est bien positionnée pour concurrencer dans cet environnement.

Distribution et chaîne d'approvisionnement

La société est tributaire de l'efficacité des activités de son seul et unique centre de distribution. Ainsi, toute perturbation majeure de l'activité du centre de distribution (par exemple, retards dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, catastrophe naturelle, panne des systèmes et destruction ou dommages majeurs causés par un incendie) risque de retarder de façon importante ou d'empêcher le ravitaillement des magasins de la société en temps opportun et de façon économique ou de répondre à la demande des sites de commerce électronique, ce qui pourrait entraîner des pertes de ventes et affecter la satisfaction de ses clients, ce qui risquerait de diminuer considérablement les résultats d'exploitation.

Programmes de fidélisation

Les programmes de fidélisation constituent une offre importante aux consommateurs et un outil de marketing très important pour la société. Le marketing, la promotion et les autres activités

commerciales liées à la modification éventuelle des programmes de fidélisation doivent être bien gérés et coordonnés afin de préserver la perception positive des clients. L'incapacité d'assurer la gestion efficace des programmes de fidélisation pourrait nuire à la réputation de la société et avoir une incidence négative sur sa performance financière.

Contrats de location

Tous les magasins de la société font l'objet de contrats de location, dont la plupart sont renouvelables au gré de la société. Tout facteur ayant pour effet de faire obstacle ou de porter préjudice de façon importante à la capacité de la société de louer des locaux situés dans des emplacements de premier ordre ou de louer à nouveau ou de rénover des locaux rentables existants, ou ayant pour effet de retarder la société dans la fermeture de locaux indésirables pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la société.

Habitudes d'achat des consommateurs

Des changements dans les habitudes d'achat des consommateurs pourraient avoir des répercussions sur les ventes. Bon nombre des magasins de la société sont situés dans des centres commerciaux fermés. La capacité de maintenir ou d'accroître le volume des ventes dépend en partie de la popularité continue des centres commerciaux comme destinations de magasinage et de la capacité des centres commerciaux, de leurs locataires et d'autres événements spéciaux à générer un fort achalandage. Divers facteurs, indépendants de la volonté de la société, peuvent faire baisser l'achalandage des centres commerciaux, notamment le ralentissement économique, la fermeture de grands magasins piliers, la météo, la crainte d'attentats terroristes, les restrictions du nombre de clients à l'intérieur des magasins découlant du maintien des protocoles sanitaires liés à la COVID-19, les travaux de construction et l'accessibilité ou les nouvelles façons de magasiner, comme le commerce électronique, les magasins à escompte ou les centres axés sur le style de vie. Tout changement dans les habitudes d'achat des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Catastrophes naturelles, conditions météo défavorables, pandémies, boycotts et événements géopolitiques

Une ou des catastrophes naturelles, comme des tremblements de terre et des ouragans, des conditions météo exceptionnellement défavorables, des pandémies, des boycotts et des événements géopolitiques, par exemple de l'agitation civile dans les pays où sont établis des fournisseurs, des actes de terrorisme ou d'autres perturbations semblables pourraient nuire considérablement aux activités et aux résultats financiers de la société. En outre, l'incidence de tels événements sur les activités et les résultats financiers de la société pourrait être exacerbée s'ils se produisent pendant les périodes de pointe pour les ventes de la société.

Ces événements pourraient entraîner les conséquences suivantes : des dommages physiques à un ou plusieurs des biens immobiliers de la société, des hausses du prix de l'essence ou d'autres formes d'énergie, la fermeture temporaire ou permanente de son centre de distribution ou d'un ou plusieurs de ses magasins, des retards dans l'ouverture de nouveaux magasins, une pénurie temporaire de main-d'œuvre adéquate sur un marché donné, une perturbation temporaire ou à long terme de l'approvisionnement en produits provenant de certains fournisseurs locaux et outre-mer, une perturbation temporaire du transport des biens provenant d'outre-mer, des retards dans la livraison des biens au centre de distribution ou aux magasins, une réduction temporaire de la disponibilité des produits en magasin, une réduction temporaire de l'achalandage des magasins et la perturbation des systèmes informatiques. Ces facteurs pourraient nuire considérablement aux activités et aux résultats financiers de la société.

La COVID-19 continue de donner lieu à des perturbations dans le secteur de l'expédition à l'échelle mondiale, ce qui se traduit par une hausse des coûts de transport des marchandises, des retards

de livraison et un recours accru au fret aérien. De plus, même si les protocoles de confinement imposés par les gouvernements ont été assouplis récemment, de futures éclosions de COVID-19 et de ses variants pourraient forcer les gouvernements à rétablir les protocoles de confinement mis en place antérieurement au Canada et ainsi avoir une incidence sur les habitudes d'achat et le comportement des consommateurs, ce qui pourrait entraîner d'autres effets défavorables pour la société au cours de l'exercice 2023.

Technologie de l'information

La société est tributaire de ses systèmes informatiques pour gérer ses activités, lesquels systèmes sont composés d'une gamme complète de systèmes financiers et de systèmes de ventes au détail, de marchandisage, de contrôle des stocks, de planification, de prévision, de préparation de rapports et de distribution. La société continue d'investir dans de nouveaux systèmes de TI dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'organisation. L'incapacité d'assurer une transition réussie des anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI, une interruption majeure ou le piratage des systèmes TI de la société de façon générale pourrait priver la direction de données exactes ou l'empêcher de gérer de façon efficace les activités quotidiennes de l'entreprise ou l'empêcher d'atteindre ses cibles opérationnelles, ce qui entraînerait des perturbations importantes des activités et de possibles pertes financières. La société dépend également d'information pertinente et fiable pour mener ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recouvrements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coût prévues ou les efficacités sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Réglementation et législation

La direction estime que la société est dotée d'une structure des plus efficaces pour exercer ses activités. La société est assujettie aux changements importants et défavorables de la réglementation gouvernementale qui risqueraient d'avoir une incidence sur le résultat et les ventes, les taux d'impôt, les droits de douane, les quotas imposés ou rétablis et toutes autres questions légiférées ou réglementées par l'État.

Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques (collectivement, les « lois ») régissant les activités de la société, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le résultat, les taxes sur le capital, les impôts fonciers et les autres impôts et taxes, ainsi que les lois touchant l'importation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage de produits pourrait avoir une incidence négative sur sa performance financière ou opérationnelle. Pour se conformer à ces modifications, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société à se conformer aux lois et aux ordonnances en temps opportun pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités et à la performance financière de la société.

La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il pourrait arriver de temps à autre que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus ou que les lois soient modifiées ou que leur interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à de nouvelles cotisations. Ces nouvelles cotisations pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la société au cours des périodes futures.

Sources d'approvisionnement en marchandises

La quasi-totalité de la marchandise de la société est vendue sous sa marque maison. Sur une base annuelle, la société importe directement plus de 90 % de sa marchandise, principalement de l'Asie. Pour l'exercice 2022, un seul fournisseur a représenté plus de 10 % des achats de la société (respectivement en dollars et en unités), et il existe une panoplie de sources (tant au pays qu'à l'étranger) pour presque toute la marchandise offerte. La société entretient de bonnes relations avec ses fournisseurs et elle n'a aucune raison de croire qu'elle est exposée à des risques importants qui l'empêcheraient de faire l'acquisition, la distribution et (ou) la vente de marchandises, et ce, sur une base permanente. Au cours de l'exercice 2022, la COVID-19 et ses variants ont continué de perturber la chaîne d'approvisionnement de la société. Une hausse sans précédent de la demande de marchandises transportée par conteneur et une réduction de la capacité en navires ont entraîné des retards de livraison de marchandises, une augmentation des coûts de transport de marchandises et un recours accru au fret aérien qui pourraient avoir des conséquences financières défavorables pour la société au cours de l'exercice 2023.

La société s'efforce d'être écoresponsable et est consciente que la pression concurrentielle à l'égard de la croissance économique et de l'efficacité des coûts doit s'harmoniser avec une méthode éprouvée de gestion de la durabilité, y compris avec la gestion de l'environnement. La société a adopté des pratiques d'approvisionnement et d'autres pratiques commerciales qui répondent aux inquiétudes de ses clients en matière d'environnement. La société a instauré des principes directeurs selon lesquels elle doit respecter l'ensemble des lois et règlements applicables touchant l'environnement. Bien que la société exige que ses fournisseurs se conforment à ces lignes directrices, rien ne garantit que ceux-ci n'agiront pas de façon à nuire à la réputation de la société, comme il s'agit de tiers indépendants sur lesquels la société n'exerce aucun contrôle. Cependant, en cas de défaut de conformité évident, la société pourrait être appelée à chercher de nouveaux fournisseurs, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur ses résultats financiers en raison d'une augmentation des coûts ou de retards de livraison éventuels.

Cybersécurité, vie privée et protection des renseignements personnels

La société est assujettie à diverses lois concernant la protection des renseignements personnels de ses clients, des titulaires de cartes et des membres de son personnel, et elle s'est dotée d'une politique relative à la protection de la vie privée où sont présentées des lignes directrices sur le traitement des renseignements personnels. Les systèmes informatiques de la société renferment des renseignements personnels sur les clients, les titulaires de cartes et les membres de son personnel. Toute défaillance ou vulnérabilité de ces systèmes ou la non-conformité de la société aux lois ou règlements, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant les membres de son personnel et ses clients, pourrait nuire à sa réputation, à ses activités et à sa performance financière.

La société dépend du fonctionnement ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, notamment les sites Internet internes et publics, les installations d'hébergement et de traitement de données, les services infonuagiques et le matériel, comme le traitement aux points de vente dans les magasins, pour exercer ses activités. Dans le cours normal des activités, la société recueille, traite, transmet et conserve des renseignements confidentiels, sensibles et personnels (les « renseignements confidentiels ») au sujet de la société et de ses employés, ses fournisseurs, ses clients et les titulaires de cartes de crédit. Une partie de ces renseignements confidentiels sont détenus et gérés par des tiers fournisseurs de services. Comme c'est le cas pour les autres grandes sociétés de renom, la société fait régulièrement l'objet de cyberattaques, lesquelles se produisent plus fréquemment, sont en constante évolution de par leur nature et deviennent plus complexes.

La société a mis en œuvre des mesures de sécurité, notamment la formation, la surveillance et la mise à l'essai des employés, la maintenance de systèmes de protection et de plans de secours, pour protéger les renseignements confidentiels et empêcher l'accès non autorisé à ceux-ci et pour réduire la probabilité de perturbation de ses systèmes de TI. La société a également établi des processus, des protocoles et des normes de sécurité qui s'appliquent aux tiers fournisseurs de services. Malgré ces mesures, tous les systèmes informatiques de la société, y compris ses systèmes de sauvegarde et les systèmes de tout tiers fournisseur de services qu'elle utilise, sont vulnérables aux dommages, aux interruptions, aux dysfonctionnements ou aux pannes pour une multitude de raisons, y compris les vols physiques, les incendies, les coupures de courant, les pannes d'ordinateur et de télécommunications ou d'autres catastrophes, ainsi que les atteintes à la sécurité internes et externes, les attaques par déni de service, les virus, les vers et d'autres causes de perturbations connues ou inconnues.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être incapables de prévoir, de détecter rapidement ou de contrer adéquatement un ou plusieurs des moyens, en évolution rapide et de plus en plus complexes, par lesquels des pirates informatiques, des cyberterroristes et d'autres personnes pourraient tenter de contourner les mesures de sécurité des systèmes informatiques de la société ou de ses tiers fournisseurs de services. Comme les menaces informatiques évoluent et deviennent plus difficiles à détecter et à prévenir avec succès, une ou plusieurs menaces informatiques pourraient déjouer les mesures de sécurité de la société ou de ses tiers fournisseurs de services. De plus, une erreur ou un méfait d'un employé, une mauvaise gestion des mots de passe ou d'autres irrégularités pourraient donner lieu à une violation des mesures de sécurité de la société ou de ses tiers fournisseurs de services, ce qui pourrait entraîner une atteinte à la protection de la vie privée ou des renseignements confidentiels des employés, des clients ou des titulaires de cartes de crédit.

Si la société omet d'attribuer et de gérer efficacement les ressources nécessaires pour bâtir et entretenir une infrastructure de TI fiable ou de détecter rapidement les incidents relatifs à la cybersécurité et d'y réagir adéquatement, ou si les systèmes informatiques de la société ou de ses tiers fournisseurs de services sont endommagés, détruits, fermés, interrompus ou cessent de fonctionner correctement, les activités de la société pourraient être perturbées et la société pourrait, entre autres, être exposée à ce qui suit : des erreurs de transactions, des inefficiences de traitement, la perte de clients ou l'incapacité d'attirer de nouveaux clients, la perte de ventes, la perte de renseignements confidentiels ou d'autres actifs ou l'accès non autorisé à ceux-ci, la perte ou la violation de propriété intellectuelle ou de secrets commerciaux, le risque de ternir sa réputation, des litiges, des mesures d'exécution de la réglementation, l'infraction aux lois et règlements concernant la vie privée et la sécurité ou d'autres lois et règlements, et les coûts des mesures correctives.

Procédures judiciaires

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie à des procédures judiciaires et peut faire l'objet de poursuites. Ces poursuites l'opposent notamment à des propriétaires d'immeubles, à des fournisseurs, à des clients, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à

d'autres entités. L'issue des procédures judiciaires et des réclamations est incertaine et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation, les activités, la situation financière ou la performance de la société.

Marchandisage, commerce électronique et technologies de rupture

La société peut avoir des stocks dont la clientèle ne veut pas ou n'a pas besoin, qui ne correspondent pas aux tendances actuelles, au goût des clients, à leurs habitudes ou aux préférences régionales, portent un prix que les consommateurs ne sont pas disposés à payer ou arrivent en retard sur le marché. Les activités de la société en ce qui a trait aux stocks, aux ventes ainsi qu'au volume et à la combinaison de produits sont touchées à divers degrés par leur caractère saisonnier, dont certaines périodes fériées au cours de l'année. Si la commercialisation n'est pas efficace ou ne répond pas à la demande des consommateurs, la performance financière de la société pourrait en souffrir.

Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable en ligne, notamment un site Web convivial, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de cueillette et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. La société est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment le temps d'arrêt du site Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les préoccupations de confidentialité du consommateur. L'inefficacité des systèmes technologiques peut compromettre la capacité de la société à faire croître son commerce électronique. La stratégie omnicanal de la société exige des investissements pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts connexes engagés.

Le commerce de détail exige une expérience de magasinage par voie numérique efficace et intégrée. L'émergence des technologies de rupture et les progrès exponentiels que connaît le domaine numérique pourraient avoir une incidence sur les besoins d'espace physique des entreprises de détail. Bien que l'importance de la présence physique d'un détaillant ait été démontrée, les exigences en matière de grandeur et d'emplacement des locaux pourraient être sujettes à davantage de changements. Toute incapacité à adapter les modèles économiques pour qu'ils reconnaissent et gèrent ce virage en temps opportun pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités ou la performance financière de la société.

Principaux dirigeants et capacité à attirer et à retenir du personnel clé

La réussite de la société repose sur l'apport continu de ses principaux dirigeants, dont certains possèdent des compétences et des expériences uniques et difficiles à remplacer à court terme. La perte ou l'interruption des services fournis par un dirigeant clé pourrait porter préjudice à la société pendant la période de transition requise pour permettre à un successeur d'assumer les responsabilités liées au poste de direction clé. La réussite de la société dépendra aussi de sa capacité à attirer et à retenir à son service d'autres employés clés. Rien ne garantit, cependant, que la société sera en mesure de le faire, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses activités.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société pourrait recourir périodiquement à des instruments dérivés pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives de la société proscrivent l'utilisation

d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change et de taux d'intérêt sont présentées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des clients et autres débiteurs. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie en traitant avec d'importantes institutions financières canadiennes. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des montants à recevoir sous forme d'aide publique et des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la société et du faible risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs de la société au 29 janvier 2022 et au 30 janvier 2021, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

Au 29 janvier 2022, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie	25,5 \$
Clients et autres débiteurs	7,6
	<u>33,1 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les fonds pouvant être prélevés sur la facilité de crédit renouvelable seront suffisants pour permettre à la société de satisfaire à ses besoins d'exploitation et d'honorer ses obligations financières. L'échéance contractuelle de la facilité de crédit renouvelable de la société est le 12 janvier 2025. La plupart des fournisseurs et autres créanciers sont exigibles dans au plus 12 mois.

Pour l'exercice 2022, la société a réalisé un bénéfice net de 158,2 millions de dollars (compte tenu d'un profit de 88,6 millions de dollars sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction). En date du 29 janvier 2022, les actifs courants de la société se chiffraient à 194,7 millions de dollars et les passifs courants, à 99,0 millions de dollars. Le 12 janvier 2022, la société a conclu avec une institution financière canadienne une facilité renouvelable de premier rang garantie par des actifs d'un montant maximal de 115,0 millions de dollars (l'« assiette d'emprunt »), ou l'équivalent en dollars américains. En date du 29 janvier 2022, l'assiette d'emprunt de la société se chiffrait à 90,7 millions de dollars, dont un montant de 29,6 millions de dollars prélevé sur la facilité de crédit renouvelable. Se reporter à la note 13 afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2022.

Risque de change

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus 12 mois habituellement, et des achats sur le marché au comptant en dollars américains. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieur d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société pourrait conclure certains contrats de change à terme admissibles qu'elle désigne comme instruments de couverture des flux de trésorerie, ce qui donne lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. En date du 29 janvier 2022, le programme de couverture de la société était toujours suspendu temporairement et il n'y avait aucun contrat de change en cours.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement d'un solde de trésorerie de 12,6 millions de dollars américains et de dettes fournisseurs s'élevant à 5,0 millions de dollars américains, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 29 janvier 2022, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 1,0 million de dollars du résultat net de la société pour l'exercice 2022.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie de la société et à sa facilité de crédit renouvelable. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie qui sont principalement investis auprès de grandes institutions financières canadiennes et relativement aux intérêts payés sur l'encours de la facilité de crédit renouvelable.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt lié aux intérêts créditeurs gagnés sur la trésorerie au 29 janvier 2022 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice 2022, la société a gagné des intérêts créditeurs de 0,4 million de dollars sur sa trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 50 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse du résultat net de 0,3 million de dollars ou à une baisse du résultat net de 0,2 million de dollars, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt lié aux charges d'intérêts engagées sur sa facilité de crédit renouvelable au 29 janvier 2022 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022, la société a déterminé qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait eu une incidence négligeable sur le résultat net de l'exercice 2022, car la facilité de crédit renouvelable n'est devenue disponible que le 12 janvier 2022.

LIQUIDITÉS, FLUX DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL

Les fonds qu'utilise la société servent essentiellement à répondre aux exigences du fonds de roulement et aux dépenses d'investissement. Au 29 janvier 2022, les capitaux propres s'élevaient à 183,8 millions de dollars, ou 3,76 \$ par action (21,7 millions de dollars, ou 0,44 \$ par action au 30 janvier 2021) pour 48,9 millions d'actions, soit la somme des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote à la clôture de l'exercice (48,9 millions d'actions au 30 janvier 2021). Au 29 janvier 2022, les actifs courants de la société se chiffraient à 194,7 millions de dollars (214,1 millions de dollars au 30 janvier 2021) et les passifs courants, à 99,0 millions de dollars (284,5 millions de dollars, compte tenu des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction de 204,1 millions de dollars, au 30 janvier 2021) et elle n'avait pas de dette à long terme (hormis ses obligations locatives). Au 29 janvier 2022, les actifs courants de la société comprenaient un solde de trésorerie de 25,5 millions de dollars (75,2 millions de dollars au 30 janvier 2021). La trésorerie est détenue dans des comptes portant intérêt, principalement auprès d'une grande institution financière canadienne.

Le 12 janvier 2022, la société est sortie de ses procédures de restructuration sous le régime de la LACC et, conformément au plan, a versé un paiement totalisant 95,0 millions de dollars au contrôleur pour que cette somme soit distribuée à ses créanciers en règlement complet et définitif de toutes les réclamations visées par le plan. Le processus prévu par la LACC a permis à la société de mettre en œuvre son plan de restructuration opérationnelle et commerciale afin de se repositionner pour connaître le succès à long terme. Dans le cadre de sa sortie des procédures sous le régime de la LACC, la société a refinancé son financement provisoire (le « prêt débiteur-exploitant ») et a conclu avec une institution financière canadienne une facilité renouvelable de premier rang garantie par des actifs d'un montant maximal de 115,0 millions de dollars, ou l'équivalent en dollars américains, qui vient à échéance le 12 janvier 2025. Cette facilité engagée sera affectée au financement des activités courantes de la société.

Au cours de l'exercice 2022, la société a consacré 15,2 millions de dollars à des dépenses d'investissement, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie, principalement pour des rénovations de magasins et pour des entrées de matériel informatique et de logiciels au siège social. Compte non tenu de toute incidence prolongée de l'incertitude économique liée à la COVID-19, la société prévoit réaliser des dépenses d'investissement d'environ 10,0 millions de dollars au cours de l'exercice 2023 dans divers chantiers prioritaires tels que la rénovation de magasins, des projets de visibilité, des améliorations de la plateforme numérique, le service à la clientèle et d'autres initiatives générales.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les engagements financiers de la société en date du 29 janvier 2022.

Obligations contractuelles	Total	D'ici un an	Dans deux à quatre ans	Dans cinq ans et plus
Fournisseurs et autres créiteurs	34,5 \$	34,5 \$	– \$	– \$
Facilité de crédit renouvelable	29,6	29,6	–	–
Obligations au titre des contrats de location ¹	59,5	24,0	29,0	6,5
Obligations d'achat ²	154,5	148,0	6,5	–
Autres contrats de service	7,0	3,5	3,5	–
Total des obligations contractuelles	285,1 \$	239,6 \$	39,0 \$	6,5 \$

¹ Représente les montants minimaux non actualisés des loyers à payer aux termes des contrats de location visant les magasins de détail et le matériel de bureau.

² Comprend les montants se rapportant aux ententes visant l'achat de biens et services qui sont irrévocables et exécutoires pour la société.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

En date du 21 avril 2022, 13 440 000 actions ordinaires et 35 427 322 actions de catégorie A sans droit de vote de la société étaient émises et en circulation. Chaque action ordinaire donne à son porteur une voix aux assemblées des actionnaires de la société. Le nombre des options sur actions en cours de la société s'établissait à 800 000 et leur prix d'exercice moyen était de 6,36 \$. Chaque option sur actions donne à son porteur le droit d'acheter une action de catégorie A sans droit de vote de la société à un prix d'exercice établi en fonction du cours des actions à la date à laquelle l'option a été attribuée.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la société doit prendre des engagements longterms d'avance pour l'approvisionnement d'une part importante de ses achats de marchandises, dans certains cas jusqu'à douze mois d'avance. La majeure partie de ces achats doit être réglée en dollars américains. La société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses engagements à long terme en dollars américains, notamment des achats au prix au comptant et des contrats de change à terme assortis généralement d'échéances d'au plus 12 mois et qui sont normalement désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Au cours de l'exercice 2021, la réalisation d'achats futurs libellés en dollars américains et couverts par des contrats à terme en cours n'était plus considérée comme étant probable en raison de l'effort de la société visant à réduire les achats de stocks à l'avenir dans le contexte de l'incertitude qui entoure la pandémie de COVID-19 et du plan de restructuration. En conséquence, la société avait initialement reclassé le profit latent cumulatif sur ces contrats à terme dans le bénéfice net à partir des autres éléments du résultat global. Au cours de l'exercice 2021, ces contrats à terme d'une valeur nominale de 15,0 millions de dollars américains sont arrivés à échéance et la société a cédé tous les autres contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 115,0 millions de dollars américains, ce qui a donné lieu à un profit de change réalisé de 9,7 millions de dollars comptabilisé pour l'exercice 2021. Au début de l'exercice 2021, la société avait temporairement suspendu son programme de couverture en raison des incertitudes liées aux engagements d'achats de stocks découlant de la pandémie de COVID-19 et du plan de restructuration établi dans le cadre des procédures maintenant achevées en vertu de la LACC.

Une fois que l'incertitude entourant la COVID-19 sera levée, la société réévaluera ses options de gestion du risque de change, y compris l'utilisation de contrats de change à terme comme couvertures. En date du 29 janvier 2022, le programme de couverture de la société était toujours suspendu temporairement et il n'y avait aucun contrat de change en cours.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (dont fait partie le président et chef de la direction) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Les membres du conseil d'administration participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 18 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2022.

Pour l'exercice 2022, la société a engagé une charge de rémunération liée aux principaux dirigeants comprenant les salaires, la rémunération des administrateurs et les avantages à court terme de 1,8 million de dollars (1,3 million de dollars pour l'exercice 2021).

Autres transactions entre parties liées

La société a engagé des honoraires de 1,2 million de dollars au cours de l'exercice 2022 (1,3 million de dollars pour l'exercice 2021) relativement à des services juridiques rendus par un cabinet d'avocats auquel sont associés des membres du conseil d'administration.

Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

Au 30 janvier 2021, les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction comprenaient un montant de 7,2 millions de dollars lié aux passifs au titre des retraites payable au président et chef de la direction et au chef des finances de la société. Se reporter aux notes 11 et 16 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2022.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a recours à ses liquidités et à ses facilités de crédit pour financer ses besoins en fonds de roulement de même que les dépenses d'investissement continues. Les instruments financiers qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit consistent essentiellement en des éléments de trésorerie, des clients et autres débiteurs et des contrats de change. La société atténue ce risque en ne traitant qu'avec des contreparties hautement cotées, soit ordinairement de grandes institutions financières canadiennes. La société surveille de près le risque auquel l'exposent ses placements de liquidités à court terme.

Comme la volatilité du dollar américain par rapport au dollar canadien se répercute sur le bénéfice et même si la société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses obligations continues libellées en dollars américains, dont des achats au prix au comptant et des contrats de change, cette volatilité peut l'exposer à des risques. La suspension temporaire du programme de couverture de la société a eu pour effet d'accroître l'exposition au risque lié à une appréciation du dollar américain.

Pour plus d'informations sur les instruments financiers de la société, sur leur classement, leur incidence sur les états financiers et la détermination de leur juste valeur, il y a lieu de se reporter à la note 25 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2022.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. La direction a posé des jugements importants en lien avec l'incidence potentielle de la COVID-19 sur les actifs, les passifs, les produits et les charges présentés de la société et sur les informations à présenter connexes au moyen d'estimations et d'hypothèses qui reposent sur des incertitudes significatives. Les instances gouvernementales ont mis en place plusieurs mesures visant à endiguer la propagation du virus, notamment le port obligatoire du masque, des campagnes de vaccination et la fermeture des entreprises non essentielles. La mesure dans laquelle la COVID-19 continuera d'avoir une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société dépendra de l'évolution de la situation, y compris l'émergence de nouveaux variants de la COVID-19 entraînant une résurgence des cas d'infection à la COVID-19, et des habitudes de magasinage futures des clients, facteurs qui sont très incertains et impossibles à prévoir pour le moment. Par conséquent, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux découlant des estimations et hypothèses de la direction.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit.

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures et des taux de mortalité. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées.

Stocks

Les stocks de marchandises se composent des produits finis et sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées. De plus, dans le cadre de l'évaluation des stocks, des provisions sont constituées

au titre des freintes des stocks pour la perte ou le vol d'articles en fonction des tendances historiques du dénombrement réel des stocks.

La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié à ces estimations puisqu'elles reposent habituellement sur les tendances passées des ventes. L'incidence de la COVID-19 exige que la direction applique un degré plus élevé de jugement afin de déterminer les estimations utilisées pour établir les provisions relativement aux stocks de marchandises qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût.

Dépréciation d'actifs non financiers

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié aux estimations de la direction. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

Contrats de location

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La direction détermine le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué en tenant compte de la solvabilité de la société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent, et de l'environnement économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent être modifiés.

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

Secteurs d'exploitation

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Au 29 janvier 2022, il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux trois bannières de la société : Reitmans, Penningtons et RW & CO. Au cours de l'exercice 2021, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Les résultats d'exploitation directement attribuables aux deux bannières sont présentés dans les activités abandonnées.

La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est évaluée par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la bannière dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne. Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles

(féminines, principalement) et des produits (vêtements pour femmes, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour femmes, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l'information.

Contrats de location

La direction pose un jugement, contrat par contrat, pour déterminer la durée appropriée de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que la société a un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans des améliorations locatives de grande envergure ou le rendement des magasins. Les périodes couvertes par les options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location seulement si la direction a une certitude raisonnable de procéder au renouvellement.

La direction considère la certitude raisonnable comme un seuil élevé. Les changements à l'environnement économique ou au secteur du détail peuvent avoir une incidence sur les évaluations de la durée d'un contrat de location effectuées par la direction, et tout changement aux estimations effectuées par la direction de la durée d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que ces actifs seront recouvrables. Ceci implique une évaluation du moment où ces actifs d'impôt différé devraient être repris et demande de poser un jugement pour déterminer si la société disposera de bénéfices imposables suffisants auxquels ces éléments pourront être imputés.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

De nouvelles modifications des normes et interprétations non encore en vigueur pour l'exercice 2022 et dont l'adoption anticipée est permise n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2022. Les modifications des normes et interprétations suivantes sont actuellement à l'étude :

- Initiative concernant les informations à fournir — Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2)
- Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8)
- Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications de l'IAS 37)

De plus amples informations sur ces modifications sont fournies à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2022.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Coûts de mise en œuvre dans un accord d'infonuagique

En 2021, l'IASB a ratifié une décision de l'IFRS Interpretations Committee qui précise la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation engagés dans un accord d'infonuagique.

L'adoption rétrospective de cette décision n'a pas eu une incidence importante pour l'exercice 2022. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2022.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Reitmans (Canada) Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Reitmans (Canada) Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 29 janvier 2022 et au 30 janvier 2021;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 29 janvier 2022 et au 30 janvier 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Page 4

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Marie Valcourt.

*KPMG A. R. L. / S. E. N. C. R. L.**

Montréal, Canada

Le 21 avril 2022

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note(s)	2022	2021 ¹⁾
Ventes		661 952 \$	533 362 \$
Coût des biens vendus	7	308 787	287 108
Marge brute		353 165	246 254
Frais de vente et de distribution		272 453	284 803
Charges administratives		36 817	32 342
Dépréciation d'actifs non financiers	8, 9, 10	1 611	16 524
Restructuration	16	(12 249)	20 583
Profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	16	(88 613)	–
Résultat des activités d'exploitation		143 146	(107 998)
Produits financiers	20	3 725	13 897
Charges financières	20	4 067	5 744
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat		142 804	(99 845)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	12	(420)	191
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies		143 224	(100 036)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	4	15 032	(72 181)
Bénéfice net (perte nette)		158 256 \$	(172 217) \$
Bénéfice (perte) par action	21		
De base		3,24 \$	(3,52) \$
Dilué(e)		3,24	(3,52)
Bénéfice (perte) par action lié(e) aux activités poursuivies	21		
De base		2,93 \$	(2,05) \$
Dilué(e)		2,93	(2,05)

1) Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, les loyers et frais d'occupation recouvrés dans le cadre des renégociations de contrats de location d'un montant de 5 933 \$ ont été reclassés des frais de vente et de distribution aux coûts de restructuration. Ces ajustements n'ont pas eu d'incidence sur le bénéfice net (la perte nette) lié(e) aux activités poursuivies. Se reporter à la note 16.

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
 Pour les exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021
 (en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Bénéfice net (perte nette)		158 256 \$	(172 217) \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 273 \$ en 2021)	17	–	(754)
Écarts de conversion	17	1	127
		1	(627)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
Gain actuariel au titre du régime à prestations définies (après impôt de néant pour 2022 et 2021)	11	3 886	700
Total des autres éléments du résultat global		3 887	73
Résultat global total		162 143 \$	(172 144) \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
BILANS CONSOLIDÉS

Au 29 janvier 2022 et au 30 janvier 2021
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2022	2021 ¹⁾
ACTIFS			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie	5	25 502 \$	75 162 \$
Clients et autres débiteurs	6	7 606	10 668
Stocks	7	118 972	96 122
Charges payées d'avance et autres actifs	19	42 590	32 100
Total des actifs courants		<u>194 670</u>	<u>214 052</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Trésorerie soumise à des restrictions	5	2 757	2 753
Immobilisations corporelles	8	65 970	66 112
Immobilisations incorporelles	9	5 613	10 331
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	44 978	103 831
Actif au titre des retraites	11	100	–
Impôt sur le résultat différé	12	186	151
Total des actifs non courants		<u>119 604</u>	<u>183 178</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>314 274 \$</u>	<u>397 230 \$</u>
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS COURANTS			
Facilité de crédit renouvelable	13	29 634 \$	– \$
Fournisseurs et autres créditeurs	14	34 478	31 522
Produits différés	15	13 490	12 462
Impôt sur le résultat à payer		537	1 169
Partie courante des obligations locatives	10	20 888	35 303
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	16	–	204 083
Total des passifs courants		<u>99 027</u>	<u>284 539</u>
PASSIFS NON COURANTS			
Obligations locatives	10	31 419	87 914
Passif au titre des retraites	11	–	3 092
Total des passifs non courants		<u>31 419</u>	<u>91 006</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	17	27 406	27 406
Surplus d'apport		10 295	10 295
Résultats non distribués (déficit)		146 980	(15 162)
Cumul des autres éléments du résultat global	17	(853)	(854)
Total des capitaux propres		<u>183 828</u>	<u>21 685</u>
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>314 274 \$</u>	<u>397 230 \$</u>

1) Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la trésorerie soumise à des restrictions de 2 753 \$ a été classée dans les actifs non courants afin de refléter adéquatement la présentation de cet élément.

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(signé) Stephen F. Reitman, administrateur

(signé) Bruce J. Guerriero, administrateur

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 janvier 2021		27 406	\$ 10 295	\$ (15 162)	\$ (854)	\$ 21 685
Bénéfice net		–	–	158 256	–	158 256
Total des autres éléments du résultat global	11, 17	–	–	3 886	1	3 887
Résultat global total pour l'exercice		–	–	162 142	1	162 143
Solde au 29 janvier 2022		27 406	\$ 10 295	\$ 146 980	\$ (853)	\$ 183 828
Solde au 2 février 2020		27 406	\$ 10 283	\$ 156 355	\$ (227)	\$ 193 817
Perte nette		–	–	(172 217)	–	(172 217)
Total des autres éléments du résultat global	11, 17	–	–	700	(627)	73
Résultat global total pour l'exercice		–	–	(171 517)	(627)	(172 144)
Charge de rémunération fondée sur des actions	18	–	12	–	–	12
Total des apports des propriétaires de la société		–	12	–	–	12
Solde au 30 janvier 2021		27 406	\$ 10 295	\$ (15 162)	\$ (854)	\$ 21 685

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2022	2021 ^{1), 2)}
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net (perte nette)		158 256 \$	(172 217) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8, 9, 10	47 585	68 231
Dépréciation d'actifs non financiers	8, 9, 10	1 611	31 342
Charge de rémunération fondée sur des actions	18	–	12
Variation nette du transfert vers les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie		–	(250)
Perte (profit) de change		518	(435)
Profit à la réévaluation de contrats de location découlant de la restructuration	10, 16	(6 732)	(8 216)
Profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	16	(88 613)	–
Intérêts sur les obligations locatives	10, 20	4 026	6 201
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	20	41	–
Produits d'intérêts	20	(353)	(436)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	12	(420)	271
		115 919	(75 497)
Variations dans ce qui suit :			
Clients et autres débiteurs		3 059	(4 510)
Stocks		(22 850)	51 306
Charges payées d'avance et autres actifs		(10 490)	(22 659)
Actif au titre des retraites	11	694	(20 421)
Fournisseurs et autres créditeurs		3 272	(78 644)
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	16	(114 419)	194 615
Produits différés		1 028	(2 580)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		(23 787)	41 610
Intérêts reçus		356	591
Impôts sur le résultat reçus		–	133
Impôts sur le résultat payés		(1 298)	(2 139)
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		(24 729)	40 195
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, montant net	8, 9, 24	(15 222)	(6 164)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		(15 222)	(6 164)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Trésorerie soumise à des restrictions	5	(4)	(2 753)
Produit net de la facilité de crédit renouvelable	13	29 634	–
Paiements d'obligations locatives	10, 24	(38 822)	(46 818)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement		(9 192)	(49 571)
(PERTE) PROFIT DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENU EN DEVICES		(517)	1 292
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE		(49 660)	(14 248)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		75 162	89 410
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		25 502 \$	75 162 \$

- 1) Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont été majorés et la dépréciation d'actifs non financiers a été réduite de 7 200 \$, respectivement, afin de refléter adéquatement la présentation de ces éléments dans les activités poursuivies et les activités abandonnées. Se reporter à la note 8.
- 2) Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la trésorerie soumise à des restrictions de 2 753 \$ a été classée dans les sorties de trésorerie liées aux activités de financement afin de refléter adéquatement la présentation de cet élément.

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 24)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40^e étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. Les actions ordinaires et les actions de catégorie A de la société qui sont émises et en circulation sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance de Toronto sous les symboles « RET.V » et « RET-A.V », respectivement. La principale activité de la société est la vente de vêtements pour femmes.

2. RÈGLES DE PRÉSENTATION

a) Exercice

La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. Toute référence à 2022 et à 2021 correspond respectivement aux exercices de 52 semaines clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021.

b) COVID-19, procédures sous le régime de la LACC et plan de restructuration

COVID-19

Les conséquences de la COVID-19 sur la société ont été considérables. Les mesures de confinement adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour freiner la propagation de la COVID-19 ont forcé la société à fermer tous ses magasins de détail au Canada au début de l'exercice clos le 30 janvier 2021. Au cours des exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021, ces mesures de confinement ont été levées et rétablies à divers moments pour endiguer la propagation de la COVID-19 et de ses variants. Pour les périodes pendant lesquelles tous les magasins ont été fermés, les seules ventes de la société provenaient de ses sites de commerce électronique. En date du 29 janvier 2022, tous les magasins de la société étaient ouverts.

La société a reçu de l'aide financière du gouvernement du Canada pour payer les salaires et les loyers dans le cadre de programmes mis en place en raison de la COVID-19. Se reporter à la note 6.

Procédures sous le régime de la LACC

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, plus précisément le 19 mai 2020, la société a obtenu une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») afin de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »). Selon l'ordonnance, Ernst & Young Inc., a été nommé à titre de contrôleur (le « contrôleur »). Le processus prévu par la LACC a permis à la société de mettre en œuvre un plan de restructuration opérationnelle et commerciale afin d'assurer le repositionnement à long terme de la société (le « plan de restructuration »). Se reporter à la note 16.

Le 20 août 2020, une ordonnance relative au processus de réclamation (le « processus de réclamation ») a été approuvée par la Cour. Le processus de réclamation a été amorcé le 10 septembre 2020 et s'est terminé le 21 octobre 2020 (« date limite des réclamations »).

Le 26 novembre 2021, la société a obtenu l'autorisation de la Cour de déposer son plan d'arrangement (le « plan ») dans le cadre des procédures en vertu de la LACC. Le 21 décembre 2021, le plan de la société a été approuvé par ses créanciers et le 4 janvier 2022, la société a obtenu une ordonnance d'homologation de la Cour à l'égard de son plan. Le 12 janvier 2022, en conformité avec le plan, la société a versé au contrôleur la somme globale de 95 000 \$ en règlement complet et définitif de toutes les réclamations de ses créanciers visées par le plan, et est ainsi sortie des procédures en vertu de la LACC. En parallèle, la société a conclu une facilité renouvelable de premier rang garantie par des actifs d'un montant maximal de 115 000 \$ avec une institution financière canadienne. Se reporter à la note 13.

Plan de restructuration

Dans le cadre de son plan de restructuration, au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a fermé tous les magasins de détail et les activités de commerce électronique des bannières Thyme Maternité et Addition Elle, ce qui a donné lieu au licenciement d'environ 1 600 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Les résultats d'exploitation de ces marques sont présentés à titre d'activités abandonnées pour les exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021. Se reporter aux notes 4 et 16.

c) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration en date du 21 avril 2022.

d) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été effectués en date du début du contrat de location;
- l'actif (le passif) au titre des retraites est comptabilisé comme étant la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime;
- les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

e) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les montants des présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action ou d'un prix d'exercice.

f) Estimations, jugements et hypothèses

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. La direction a posé des jugements

importants en lien avec l'incidence potentielle de la COVID-19 sur les actifs, les passifs, les produits et les charges présentés de la société et sur les informations à présenter connexes au moyen d'estimations et d'hypothèses qui reposent sur des incertitudes significatives. Les instances gouvernementales ont mis en place plusieurs mesures visant à endiguer la propagation du virus, notamment le port obligatoire du masque, des campagnes de vaccination et la fermeture des entreprises non essentielles. La mesure dans laquelle la COVID-19 continuera d'avoir une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société dépendra de l'évolution de la situation, y compris l'émergence de nouveaux variants de la COVID-19 entraînant une résurgence des cas d'infection à la COVID-19, et des habitudes de magasinage futures des clients, facteurs qui sont très incertains et impossibles à prévoir pour le moment. Par conséquent, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux découlant des estimations et hypothèses de la direction.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit :

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

i) Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures et des taux de mortalité. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

ii) Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées.

iii) Stocks

Les stocks de marchandises se composent des produits finis et sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées.

La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié à ces estimations puisqu'elles reposent habituellement sur les tendances passées des ventes. L'incidence de la COVID-19 exige que la direction applique un degré plus élevé de jugement afin de déterminer les estimations utilisées pour établir les provisions relativement aux stocks de marchandises qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût.

iv) Dépréciation d'actifs non financiers

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié aux estimations de la direction. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

v) Contrats de location

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives à la date de passation du contrat ou au moment de la modification du contrat de location, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La direction détermine le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué en tenant compte de la solvabilité de la société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent, et de l'environnement économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent être modifiés.

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

i) Secteurs d'exploitation

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Au 29 janvier 2022, il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux trois bannières de la société : Reitmans, Penningtons et RW & CO. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Les résultats d'exploitation directement attribuables aux deux bannières sont présentés dans les activités abandonnées. Se reporter aux notes 4 et 16.

La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est évaluée par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la bannière dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne. Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles (féminines, principalement) et des produits (vêtements pour femmes, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour femmes, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l'information.

ii) Contrats de location

La direction pose un jugement, contrat par contrat, pour déterminer la durée appropriée de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que la société a un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans des améliorations locatives de grande envergure ou le rendement des magasins. Les périodes couvertes par les options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location seulement si la direction a une certitude raisonnable de procéder au renouvellement.

La direction considère la certitude raisonnable comme un seuil élevé. Les changements à l'environnement économique ou au secteur du détail peuvent avoir une incidence sur les évaluations de la durée d'un contrat de location effectuées par la direction, et tout changement aux estimations effectuées par la direction de la durée d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

iii) Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que ces actifs seront recouvrables. Ceci implique une évaluation du moment où ces actifs d'impôt différé devraient être repris et demande de poser un jugement pour déterminer si la société disposera de bénéfices imposables suffisants auxquels ces éléments pourront être imputés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne l'adoption de nouvelles normes comptables, tel qu'il est décrit ci-dessous.

a) Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Initiative concernant les informations à fournir — Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2)

Le 12 février 2021, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir — Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2 à l'égard des jugements concernant l'importance relative)*.

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est autorisée. Les modifications aident les entreprises à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables. Les principales modifications visent notamment à :

- obliger une entreprise à fournir des informations significatives sur ses méthodes comptables plutôt que sur ses principales méthodes comptables;
- préciser que les méthodes comptables liées à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions non significatifs sont elles-mêmes non significatives et, que par conséquent, elles ne doivent pas être présentées;
- préciser que toutes les méthodes comptables qui se rapportent à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions significatifs ne sont pas nécessairement elles-mêmes significatives pour les états financiers d'une entreprise.

Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8)

Le 12 février 2021, l'IASB a publié *Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8)*. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est autorisée. Ces modifications présentent une nouvelle définition des estimations comptables, laquelle précise qu'il s'agit de montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à une incertitude d'évaluation. Les modifications précisent également le lien entre les méthodes comptables et les estimations comptables en indiquant qu'une société établit une estimation comptable afin d'atteindre l'objectif fixé par la méthode comptable.

Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications de l'IAS 37)

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire (modifications de l'IAS 37)*.

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et s'appliquent aux contrats en vigueur à la date de la première application des modifications. L'adoption anticipée est autorisée.

L'IAS 37 ne précise pas quels coûts sont pris en compte dans le coût d'exécution d'un contrat pour déterminer si un contrat est déficitaire. Les modifications de l'IASB règlent ce problème en précisant quels sont les coûts d'exécution d'un contrat.

La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces modifications ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

b) Changement de méthode comptable

Coûts de mise en œuvre dans un accord d'infonuagique

En 2021, l'IASB a ratifié une décision de l'IFRS Interpretations Committee qui précise la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation engagés dans un accord d'infonuagique. La décision donne des indications sur la façon d'évaluer si les coûts engagés peuvent être inscrits à l'actif en tant qu'immobilisations incorporelles et le moment de la comptabilisation des charges. La Société a adopté cette décision sur une base rétroactive. L'adoption des modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers consolidés.

c) Mode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales. Il existe une situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements des entités. La société réévalue le contrôle sur une base continue. Les filiales sont consolidées à la date à laquelle la société en obtient le contrôle, jusqu'à ce que ce contrôle cesse d'exister. Les périodes de présentation de l'information financière visées par les états financiers des filiales sont les mêmes que celles de la société. Les méthodes comptables des filiales correspondent aux méthodes employées par la société. Les soldes et les transactions intersociétés importants, ainsi que les produits et charges latents qui découlent de transactions intersociétés, ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. La société n'a aucune autre filiale représentant individuellement plus de 10 % du total de l'actif consolidé et 10 % des ventes nettes consolidées de la société au 30 janvier 2021 et au 29 janvier 2022 et pour les exercices clos à ces dates.

d) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Les autres éléments du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle les diverses transactions ont lieu. Les produits et charges libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les profits et pertes résultant de ces conversions sont pris en compte dans le calcul du résultat net.

e) Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

f) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante des activités dont la société s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique d'activités principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée comme une activité abandonnée, les états consolidés comparatifs des résultats sont retraités comme si l'activité avait été

abandonnée depuis le début de l'exercice comparatif. Les résultats des activités abandonnées ont été exclus des résultats liés aux activités poursuivies et sont présentés comme un seul montant après impôts, au titre du bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées dans les états consolidés des résultats.

g) Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en caisse et des soldes bancaires.

h) Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la société satisfait aux exigences du programme de subvention approuvé et que la société, en se fondant sur le jugement de la direction, a une certitude raisonnable que l'aide gouvernementale sera reçue. L'aide gouvernementale, y compris les subventions, liée aux charges d'exploitation est portée en déduction des charges connexes. L'aide gouvernementale, y compris les subventions monétaires et non monétaires liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, est portée en déduction du coût des immobilisations corporelles connexes, et elle est comptabilisée dans le bénéfice net au moyen des mêmes méthodes, périodes et taux que les immobilisations corporelles connexes.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations en attente de mise en service comprennent les dépenses engagées à ce jour relativement au matériel qui n'est pas encore prêt à être utilisé. L'amortissement des immobilisations en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. L'amortissement est calculé sur le coût d'un actif, diminué de sa valeur résiduelle.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------|--|
| • Bâtiments | de 10 à 50 ans |
| • Agencements et matériel | de 3 à 20 ans |
| • Améliorations d'aménagements | durée d'utilité estimée ou durée du contrat de location, selon la moindre des deux |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations corporelles comprennent des radiations liées à la fermeture de magasins et à l'amortissement complet de certains éléments. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans le résultat net.

j) Immobilisations incorporelles

La durée de vie utile des immobilisations incorporelles est effectuée afin d'établir si elle est déterminée ou non.

Les immobilisations incorporelles acquises par la société et qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. L'amortissement des immobilisations incorporelles en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'immobilisation incorporelle a pu se déprécier.

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels dont la durée d'utilité estimée est de 3 à 5 ans pour la période en cours et la période comparative. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations incorporelles comprennent des radiations liées à l'amortissement complet de certains éléments.

Les immobilisations incorporelles ayant des durées d'utilité indéterminées ne sont pas amortissables et sont soumises chaque année à des tests de dépréciation, ou plus souvent si des événements ou des circonstances laissent croire que l'immobilisation peut avoir subi une perte de valeur. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée doit être réexaminée chaque année pour déterminer si l'appréciation de durée d'utilité indéterminée continue d'être justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée doit être comptabilisé de façon prospective.

k) Contrats de location

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. En général, la société utilise le taux d'emprunt marginal du preneur pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges locatives des états consolidés des résultats.

Si un contrat comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. La proportion des prix distincts relatifs est déterminée en maximisant le cours le plus observable pour un bien ou un service similaire.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente, de distribution et les charges administratives à mesure qu'ils sont engagés. Les avantages incitatifs à la location reçus au titre des paiements de loyers variables sont différés et amortis dans les charges de loyers variables comptabilisées sur la durée des contrats de location connexes.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont dépréciés selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

l) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant, déterminé sur la base du coût moyen, ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks. La société estime la valeur nette de réalisation comme étant le montant auquel les stocks devraient être vendus, dans le cours normal de ses activités, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, compte tenu des variations des prix de détail attribuables au caractère saisonnier.

m) Dépréciation d'actifs non financiers

Tous les actifs non financiers sont examinés chaque date de clôture afin de déterminer s'il est possible que la valeur comptable puisse ne pas être recouvrable. Si des indications de dépréciation sont identifiées, un test de dépréciation est effectué. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actif, soit les « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT ».

Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT connexe excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant auquel un actif ou une UGT peut être vendu lors d'une transaction effectuée dans des conditions normales du marché entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de vente.

Pour les besoins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, chacun des magasins est géré à l'échelle de la société, et les rapports internes sont structurés de manière à mesurer la performance de chacun des magasins de détail. La direction a déterminé que ses unités génératrices de trésorerie sont identifiables au niveau de chaque magasin de détail individuel, car les actifs consacrés à chacun des magasins et les entrées de trésorerie générées par ceux-ci sont séparément identifiables et indépendants les uns des autres.

Les actifs communs de la société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs font l'objet d'un test de dépréciation au niveau du regroupement minimal d'UGT auquel ils peuvent être raisonnablement et uniformément affectés. S'il existe un indice qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour les UGT auxquelles l'actif commun appartient.

Les pertes de valeur sont reprises s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

n) Avantages du personnel

i) Régimes de retraite

La société offre aux cadres de Reitmans (Canada) Limitée (l'« Employeur ») un régime de retraite (le « Régime ») contributif à prestations définies qui prévoit le versement de prestations aux cadres participants en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq années consécutives les plus favorables. Les cotisations sont versées par les membres du Régime et par l'Employeur. Un comité du régime de retraite nommé en vertu des dispositions du Régime est chargé de l'administration du Régime. Tous les placements du Régime sont déposés auprès de la Fiducie RBC Services aux investisseurs, qui agit comme dépositaire des actifs qui lui ont été confiés. Société de placements SEI Canada est le gestionnaire des placements du Régime.

Des prestations sont également versées aux employés par l'intermédiaire de régimes à cotisations définies gérés par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Les cotisations que verse la société à ces régimes sont comptabilisées pendant les périodes au cours desquelles les services ont été rendus.

Le passif net de la société au titre des prestations définies est calculé en estimant le montant des prestations futures acquises par les participants pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant ensuite la juste valeur des actifs des régimes.

Les obligations au titre des prestations définies sont établies selon un calcul actuariel effectué annuellement par un actuaire qualifié à la date de clôture. Les évaluations actuarielles reposent sur la base de la meilleure estimation de la direction à l'égard du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération, des taux de départ à la retraite, des taux de cessation d'emploi et des taux de mortalité. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies à des fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre du régime des prestations définies.

La juste valeur des actifs du régime est déduite de l'obligation au titre des prestations définies pour obtenir le passif net. Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les coûts des services passés découlant de modifications au régime sont inscrits dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles ils sont survenus.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les pertes ou les gains actuariels, le rendement des actifs du régime, à l'exclusion des intérêts, et l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global des périodes au cours desquelles ils surviennent, puis reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La charge de retraite est composée de ce qui suit :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les participants au cours de la période;
- la charge nette (le produit net) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies au début de la période annuelle au passif (à l'actif) net au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuable au paiement de cotisations et au versement de prestations au cours de la période;
- les coûts des services passés;
- les profits ou les pertes sur liquidations ou réductions.

Les charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrites dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles les services sont rendus.

ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme, lesquelles comprennent les salaires, les absences rémunérées et les primes, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : à la date où la société ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou à la date où la société comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante.

iv) Rémunération fondée sur des actions

Options sur actions (régées en instruments de capitaux propres)

Les options sur actions sont des paiements réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de chaque tranche d'options attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des options sur actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. Le coût de la rémunération est passé en charges sur la période d'acquisition des droits respectifs, qui est généralement d'au plus quatre ou cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. La charge de rémunération est comptabilisée dans le bénéfice net et le surplus d'apport est augmenté du même montant. Toute contrepartie payée par les participants du régime à l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital social. À l'exercice des options sur actions, les montants correspondants antérieurement portés au crédit du surplus d'apport sont transférés au capital social.

Unités d'actions liées à la performance (régées en trésorerie)

La société propose un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») donnant droit aux cadres dirigeants et aux principaux dirigeants de recevoir un paiement en trésorerie. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur selon le cours des actions ordinaires de la société dans les autres crédettes non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres crédettes, avec comptabilisation de la charge correspondante dans les frais de vente et de distribution ou les charges administratives à titre de charges au titre des avantages du personnel. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre d'unités qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats de la période.

o) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le

marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, la désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire à ses obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût attendu de la reconduction du contrat. Avant d'établir une provision pour contrats déficitaires, la société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

p) Produits

Vente de marchandises

La société comptabilise les produits lorsque le contrôle d'un bien a été transféré. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie correspondant à celle à laquelle la société s'attend à avoir droit, y compris une contrepartie variable dans la mesure où il est hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les produits sont répartis entre les primes au titre des programmes de fidélisation de la clientèle et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que produits différés jusqu'à ce que les points et les primes de fidélisation soient échangés par le client.

Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits.

Vente avec droit de retour

La société accorde des droits de retour sur les biens vendus aux clients. Les produits sont diminués du montant équivalent aux retours attendus, qui sont déterminés en fonction des tendances de retours passées, et un passif au titre du remboursement connexe est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs. En outre, la société comptabilise un actif connexe pour représenter son droit de récupérer les retours dans les stocks.

q) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers se composent des produits d'intérêts et des profits de change. Les charges financières se composent des charges d'intérêts et des pertes de change. Les produits d'intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement et les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits ou pertes de change sont présentés à leur montant net.

r) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat exigible et l'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt sur le résultat de la société est établie en fonction de règles et de règlements fiscaux qui peuvent donner lieu à des interprétations et nécessiter la formulation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient être remises en question par les autorités fiscales. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les estimations de la société relativement aux actifs et aux passifs d'impôt sur le résultat exigible sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, notamment lors de changements aux lois fiscales et aux directives administratives et de la résolution d'incertitudes par suite de la conclusion de vérifications fiscales ou de l'expiration des délais de prescription applicables selon les lois en vigueur. L'issue définitive des vérifications fiscales gouvernementales et d'autres événements peut s'écarter considérablement des estimations et hypothèses sur lesquelles la direction se fonde pour établir la charge d'impôt sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôt sur le résultat exigible.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que les écarts temporaires se résorberont. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé est prise en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période passée.

La société ne compense les actifs et passifs d'impôt sur le résultat que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés aux bilans consolidés aux postes « Actifs non courants » ou « Passifs non courants », sans égard à la date de réalisation ou de règlement attendue.

L'impôt exigible et l'impôt différé attribuable aux montants comptabilisés directement dans les capitaux propres sont également comptabilisés dans les capitaux propres.

s) **Résultat par action**

La société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions.

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises découlant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en présumant que le produit découlant de l'exercice des options ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non constatée servent à acheter des actions de catégorie A sans droit de vote au cours moyen de l'action pendant la période.

t) **Capital social**

Les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Lorsque le capital social comptabilisé dans les capitaux propres est acheté à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, après déduction de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions est imputé aux résultats non distribués.

u) **Instruments financiers**

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale comprend les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif.

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie de même que ses clients et autres débiteurs en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

ii) *Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il respecte les conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant des flux de trésorerie contractuels et en vendant des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

À l'heure actuelle, la société ne détient aucun actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

iii) *Dépréciation des actifs financiers*

La société se sert du modèle de « perte de crédit attendue » pour le calcul de la dépréciation et elle comptabilise les pertes de crédit attendues en tant que correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés si elles ont trait à un actif financier évalué au coût amorti. Les clients et autres débiteurs de la société, plus particulièrement les créances à court terme dont les paiements sont reçus dans une période de 12 mois, ne comportent pas de composante financement importante. Par conséquent, la société comptabilise la perte de valeur et évalue les pertes de crédit attendues en tant que pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La valeur comptable de ces actifs est présentée compte tenu de toute correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés.

iv) *Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net*

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les produits d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la société n'a pas d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

v) *Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :*

Passifs financiers évalués au coût amorti

La société classe les passifs financiers non dérivés comme étant évalués au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la société classe la facilité de crédit renouvelable et les fournisseurs et autres créditeurs en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

Les coûts de financement rattachés à l'émission de la facilité de crédit renouvelable sont portés en réduction de celle-ci et amortis sur la durée de la dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la société ne détient pas de passifs financiers évalués à la juste valeur.

vi) *Instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture évalués à la juste valeur*

Les instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture, y compris les contrats de change, sont comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs initialement évalués à leur juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Tous les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute variation ultérieure de la juste valeur des contrats de change servant à des fins autres que de couverture est comptabilisée dans le coût des biens vendus dans la période au cours de laquelle la variation se produit.

vii) *Relations de couverture*

La société pourrait utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change relativement à une partie de ses achats effectués en dollars américains. Au moment de la désignation initiale de la couverture, la société documente officiellement la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie relative à l'opération de couverture, de même que les méthodes qu'elle prendra pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, tant à l'origine de la relation de couverture que régulièrement par la suite, s'il est prévu que les instruments de couverture seront efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pendant laquelle la couverture est désignée.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, finalement, affecter le résultat net. La composante valeur temps des options désignées comme couvertures de flux de trésorerie est exclue des relations de couverture et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global à titre de coût lié à la couverture et présentée séparément si elle est importante.

Les dérivés utilisés à titre de couvertures sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de cette dernière sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée comme faisant partie des capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global. Le montant

comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net dans le même poste des états consolidés des résultats que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le profit ou la perte. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde compris dans le cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré directement dans le coût initial de cet actif.

v) **Évaluation de la juste valeur**

Lorsque la société évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, elle utilise des données de marché observables chaque fois que de telles données sont disponibles. Les justes valeurs sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur selon la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble, comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment déterminé, selon l'information disponible concernant l'actif ou le passif. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent souvent être déterminées avec précision. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a fermé tous les magasins de détail et les activités de commerce électronique des bannières Thyme Maternité et Addition Elle.

L'information financière présentée ci-dessous est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination des activités abandonnées.

Les résultats d'exploitation sont présentés à titre d'activités abandonnées.

Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées

	Pour les exercices clos les	
	29 janvier 2022	30 janvier 2021
Ventes	– \$	74 086 \$
Coût des biens vendus ¹⁾	–	51 684
Marge brute	–	22 402
Frais de vente et de distribution ^{2), 3)}	–	27 507
Dépréciation d'actifs non financiers ^{3), 4)}	–	14 818
Restructuration (note 16) ⁵⁾	(15 032)	51 720
Résultats des activités d'exploitation	15 032	(71 643)
Charges financières ⁶⁾	–	458
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	15 032	(72 101)
Charge d'impôt sur le résultat	–	80
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	15 032 \$	(72 181) \$
Bénéfice (perte) par action lié(e) aux activités abandonnées		
De base	0,31 \$	(1,48) \$
Dilué(e)	0,31	(1,48)

- 1) Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 50 168 \$ et la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus une perte de 1 516 \$ au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût.
- 2) La société a comptabilisé des revenus liés à la subvention en lien avec le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada à titre de réduction des frais de vente et de distribution de 1 979 \$ pour l'exercice clos le 30 janvier 2021.
- 3) Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, les frais de vente et de distribution ont été majorés et la dépréciation d'actifs non financiers a été réduite de 7 200 \$, respectivement, afin de refléter adéquatement la présentation de ces éléments dans les activités abandonnées. Se reporter à la note 8.
- 4) Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a effectué un test de dépréciation visant ses actifs non financiers qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur liée aux actifs au titre de droits d'utilisation de 8 826 \$, d'une perte de valeur liée aux immobilisations corporelles de 3 794 \$ et d'une perte de valeur liée aux immobilisations incorporelles de 2 198 \$. Se reporter à la note 8 pour connaître la méthode et les hypothèses retenues pour le test de dépréciation.
- 5) Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, la provision au titre des contrats de location résiliés a été ajustée pour rendre compte des discussions portant sur le règlement menées avec certains propriétaires, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un profit de 15 032 \$. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été réduits de 28 455 \$ et les obligations locatives ont été réduites de 31 478 \$. Un profit correspondant de 3 023 \$ a été comptabilisé dans les coûts de restructuration pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, au titre de la modification de contrats de location relativement à des contrats de location qui ont été résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. Se reporter aux notes 10 et 16.
- 6) Les charges financières correspondent aux charges d'intérêts sur les obligations locatives.

Le tableau qui suit présente l'incidence des activités abandonnées sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Sorties nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées

	Pour les exercices clos les	
	29 janvier 2022	30 janvier 2021
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation ¹⁾	– \$	(39 585) \$
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	–	(762)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	–	(5 903)
Variation nette de trésorerie pour la période	– \$	(46 250) \$

- 1) Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 ont été majorées de 11 508 \$ afin de comptabiliser adéquatement la charge d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et la dépréciation d'actifs non financiers entre les activités poursuivies et les activités abandonnées. La correction de ces montants n'a pas eu d'autre incidence sur le bénéfice net (la perte nette) lié(e) aux activités poursuivies et les activités abandonnées, ni sur les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation présentées dans les états consolidés des résultats et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 30 janvier 2021. Se reporter à la note 8.

5. TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS

	29 janvier 2022	30 janvier 2021
Trésorerie ¹⁾	25 502 \$	75 162 \$
Trésorerie soumise à des restrictions ²⁾	2 757	2 753
	28 259 \$	77 915 \$

- 1) La trésorerie de la société détenue auprès des banques porte intérêt à des taux variables.
- 2) La trésorerie soumise à des restrictions représente la trésorerie détenue en fiducie par une institution financière canadienne en garantie d'une lettre de crédit de soutien. La trésorerie soumise à des restrictions est présentée dans les actifs non courants aux bilans consolidés.

6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Au 29 janvier 2022, les clients et autres débiteurs comprennent un montant de 4 651 \$ (7 922 \$ au 30 janvier 2021) lié à des subventions publiques à recevoir. Le gouvernement du Canada a mis en place la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») pour les entreprises touchées par la COVID-19, qui permet aux entreprises de réclamer une partie du salaire des employés et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (« SUCL »), qui permet aux entreprises de réclamer une partie des loyers et des frais d'occupation, lorsque les critères d'admissibilité sont remplis. Pour les périodes ouvertes à compter du 24 octobre 2021, le gouvernement du Canada a regroupé ces subventions au sein du Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (« PRTA »), aux termes duquel il est possible de faire des demandes de subvention salariale et pour le loyer.

Au 29 janvier 2022, la société était qualifiée pour recevoir à la fois la subvention salariale et la subvention pour le loyer dans le cadre du PRTA et il existait une assurance raisonnable que le montant serait reçu de

la part du gouvernement. La société prévoit également faire une demande aux termes du PRTA pour les périodes subséquentes au cours desquelles elle continue de remplir les critères d'admissibilité.

Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022, la société a comptabilisé un revenu lié aux subventions de 18 646 \$ pour la SSUC et le PRTA et de 2 417 \$ pour la SUCL et le PRTA en tant que réduction des frais de vente et de distribution, ainsi qu'un revenu lié à la SSUC et au PRTA en tant que réduction des charges administratives de 1 658 \$.

Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a comptabilisé un revenu lié aux subventions de 31 038 \$ pour la SSUC et de 1 448 \$ pour la SULC en tant que réduction des frais de vente et de distribution, ainsi qu'un revenu lié à la SSUC en tant que réduction des charges administratives de 2 904 \$.

7. STOCKS

Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 305 212 \$ (272 689 \$ au 30 janvier 2021). De plus, pour l'exercice clos le 29 janvier 2022, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus un montant de 3 575 \$ (14 419 \$ au 30 janvier 2021) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise.

Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 3 181 \$ a été inclus dans les stocks au 29 janvier 2022 (2 484 \$ au 30 janvier 2021).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Agencements et matériel	Améliorations d'aménagements	Total
Prix coûtant					
Solde au 2 février 2020	5 860 \$	38 177 \$	90 805 \$	49 003 \$	183 845 \$
Entrées	–	326	3 541	2 124	5 991
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	–	(623)	(22 821)	(18 484)	(41 928)
Solde au 30 janvier 2021	5 860 \$	37 880 \$	71 525 \$	32 643 \$	147 908 \$
Solde au 31 janvier 2021	5 860 \$	37 880 \$	71 525 \$	32 643 \$	147 908 \$
Entrées	–	2	9 016	3 443	12 461
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	–	(499)	(11 256)	(7 953)	(19 708)
Solde au 29 janvier 2022	5 860 \$	37 383 \$	69 285 \$	28 133 \$	140 661 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde au 2 février 2020	– \$	15 856 \$	48 861 \$	31 038 \$	95 755 \$
Amortissement ¹⁾	–	1 295	10 522	6 053	17 870
Perte de valeur ¹⁾	–	133	5 077	4 828	10 038
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	–	(623)	(22 768)	(18 476)	(41 867)
Solde au 30 janvier 2021	– \$	16 661 \$	41 692 \$	23 443 \$	81 796 \$
Solde au 31 janvier 2021	– \$	16 661 \$	41 692 \$	23 443 \$	81 796 \$
Amortissement	–	1 236	8 419	3 328	12 983
Perte de valeur (reprise)	–	–	288	(668)	(380)
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	–	(499)	(11 256)	(7 953)	(19 708)
Solde au 29 janvier 2022	– \$	17 398 \$	39 143 \$	18 150 \$	74 691 \$
Valeurs comptables nettes					
Au 30 janvier 2021	5 860 \$	21 219 \$	29 833 \$	9 200 \$	66 112 \$
Au 29 janvier 2022	5 860 \$	19 985 \$	30 142 \$	9 983 \$	65 970 \$

1) Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, l'amortissement a été majoré et la perte de valeur a été réduite de 6 308 \$, respectivement. Se reporter à la rubrique « Informations financières comparatives » plus loin.

Au cours des exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021, la société a soumis à des tests de dépréciation certaines UGT pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable. La dépréciation liée aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation s'expliquent par une baisse de rentabilité des UGT, de sorte que la valeur recouvrable estimée diminue en deçà de la valeur comptable de l'UGT.

Le tableau qui suit présente les pertes de valeur comptabilisées, exclusion faite de la reprise de pertes de valeur.

	Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022			Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 ¹⁾		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Immobilisations corporelles	355 \$	355 \$	– \$	10 038 \$	6 244 \$	3 794 \$
Immobilisations incorporelles	1 991	1 991	–	3 564	1 366	2 198
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	–	17 740	8 914	8 826
	2 346 \$	2 346 \$	– \$	31 342 \$	16 524 \$	14 818 \$

- 1) Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, les pertes de valeur liées aux immobilisations corporelles ont été réduites de 6 308 \$ et les pertes de valeur liées aux immobilisations incorporelles ont été réduites de 892 \$ pour les activités abandonnées. Se reporter à la rubrique « Informations financières comparatives » plus loin.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin de vente au détail, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles établies pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels, les taux de croissance attendus du secteur et l'expérience de la direction. Au 29 janvier 2022, les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité, laquelle était déterminée à l'aide du taux d'actualisation avant impôt de 14,0 % (19,0 % au 30 janvier 2021).

Une reprise de la dépréciation a lieu lorsque les magasins de vente au détail ayant auparavant subi une dépréciation connaissent un regain de rentabilité. Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, une perte de valeur sur des actifs de 735 \$ (néant au 30 janvier 2021) a été reprise à la suite d'une amélioration de la rentabilité de certaines UGT.

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux immobilisations corporelles.

	Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022			Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 ¹⁾		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Frais de vente et de distribution	11 835 \$	11 835 \$	– \$	16 681 \$	16 024 \$	657 \$
Charges administratives	1 148	1 148	–	1 189	1 189	–
	12 983 \$	12 983 \$	– \$	17 870 \$	17 213 \$	657 \$

- 1) Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, les charges d'amortissement comptabilisées dans les frais de vente et de distribution ont été majorées de 6 801 \$ pour les activités poursuivies et réduites de 493 \$ pour les activités abandonnées. Se reporter à la rubrique « Informations financières comparatives » plus loin.

Les immobilisations corporelles comportent un montant non amorti de 674 \$ (120 \$ au 30 janvier 2021); l'amortissement commencera lorsque les immobilisations pourront être utilisées.

Informations financières comparatives

Les informations financières comparatives pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 ayant trait à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles inclus dans les frais de vente et de distribution et aux pertes de valeur liées aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation ont été retraitées pour refléter la présentation de ces éléments dans les activités poursuivies et les activités abandonnées. Les ajustements de reclassement se résument comme suit :

	Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
Immobilisations corporelles	6 308 \$	6 801 \$	(493) \$
Immobilisations incorporelles	892	1 040	(148)
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	3 667	(3 667)
	<u>7 200</u>	<u>11 508</u>	<u>(4 308)</u>
Pertes de valeur			
Immobilisations corporelles	(6 308)	–	(6 308)
Immobilisations incorporelles	(892)	–	(892)
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	–
	<u>(7 200)</u>	<u>–</u>	<u>(7 200)</u>
Frais de vente et de distribution ¹⁾	<u>– \$</u>	<u>(11 508) \$</u>	<u>11 508 \$</u>

1) Charges autres que l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles présentées dans les frais de vente et de distribution.

Le retraitement de ces montants n'a pas eu d'autre incidence sur le bénéfice net (la perte nette) lié(e) aux activités poursuivies et abandonnées qui figure aux états consolidés des résultats de l'exercice clos le 30 janvier 2021.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprenaient les logiciels, comme il est présenté ci-après :

	<u>29 janvier 2022</u>	<u>30 janvier 2021¹⁾</u>
Prix coûtant		
Solde à l'ouverture de l'exercice	25 450 \$	37 799 \$
Entrées	2 404	726
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	(8 500)	(13 075)
Sorties du bilan ²⁾	(1 991)	–
Solde à la clôture de l'exercice	<u>17 363 \$</u>	<u>25 450 \$</u>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	15 119 \$	17 532 \$
Amortissement	5 131	7 098
Perte de valeur (note 8)	–	3 564
Décomptabilisation d'actifs entièrement amortis	(8 500)	(13 075)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>11 750 \$</u>	<u>15 119 \$</u>
Valeurs comptables nettes	5 613 \$	10 331 \$

- 1) Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, l'amortissement a été majoré et la perte de valeur a été réduite de 892 \$, respectivement. Se reporter à la note 8.
- 2) Les sorties du bilan sont liées aux coûts non amortis de projets qui ont été abandonnés. Ces coûts ont été comptabilisés dans la dépréciation des actifs non financiers à l'état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux immobilisations incorporelles.

	Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022			Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021¹⁾		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Frais de vente et de distribution	2 705 \$	2 705 \$	– \$	4 669 \$	4 536 \$	133 \$
Charges administratives	2 426	2 426	–	2 429	2 429	–
	<u>5 131 \$</u>	<u>5 131 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>7 098 \$</u>	<u>6 965 \$</u>	<u>133 \$</u>

- 1) Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, les charges d'amortissement comptabilisées dans les frais de vente et de distribution ont été majorées de 1 040 \$ pour les activités poursuivies et réduites de 148 \$ pour les activités abandonnées. Se reporter à la note 8.

Les immobilisations incorporelles comportent un montant non amorti de 2 210 \$ (2 570 \$ au 30 janvier 2021); l'amortissement commencera lorsque les logiciels pourront être utilisés.

10. CONTRATS DE LOCATION

La société loue tous ses magasins de détail et du matériel de bureau. De manière générale, les magasins de détail ont des contrats de location à durée fixe jumelés à des options de renouvellement exerçables. La société a inclus des options de renouvellement à l'évaluation de ses actifs au titre de droits d'utilisation et de ses obligations locatives lorsqu'elle a la certitude raisonnable que les options seront exercées.

Actifs au titre de droits d'utilisation

	Magasins de détail	Matériel de bureau	Total
Solde au 2 février 2020	195 894 \$	2 203 \$	198 097 \$
Entrées de contrats de location	28 207	740	28 947
Modifications de contrats de location	(27 009)	–	(27 009)
Contrats de location résiliés ¹⁾	(35 201)	–	(35 201)
Amortissement	(42 182)	(1 081)	(43 263)
Perte de valeur (note 8)	(17 740)	–	(17 740)
Solde au 30 janvier 2021	101 969 \$	1 862 \$	103 831 \$

- 1) Les contrats de location résiliés représentent les actifs au titre de droits d'utilisation liés à certains contrats de location résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. Une provision liée à ces contrats de location a été comptabilisée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. Se reporter à la note 16.

	Magasins de détail	Matériel de bureau	Total
Solde au 31 janvier 2021	101 969 \$	1 862 \$	103 831 \$
Entrées de contrats de location	23 304	126	23 430
Modifications de contrats de location	(52 736)	(76)	(52 812)
Amortissement	(28 465)	(1 006)	(29 471)
Solde au 29 janvier 2022	44 072 \$	906 \$	44 978 \$

Le tableau qui suit présente les charges d'amortissement liées aux actifs au titre de droits d'utilisation.

	Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022			Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021¹⁾		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Frais de vente et de distribution	29 113 \$	29 113 \$	– \$	42 726 \$	39 319 \$	3 407 \$
Charges administratives	358	358	–	537	537	–
	29 471 \$	29 471 \$	– \$	43 263 \$	39 856 \$	3 407 \$

- 1) Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, les charges d'amortissement comptabilisées dans les frais de vente et de distribution ont été majorées et réduites de 3 667 \$ pour les activités poursuivies et les activités abandonnées, respectivement. Se reporter à la note 8.

Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, les actifs au titre de droits d'utilisation des magasins ont été réduits de 52 736 \$ et les obligations locatives ont été réduites de 59 468 \$, et un profit correspondant de 6 732 \$ a été comptabilisé dans les coûts de restructuration liés aux activités poursuivies, au titre de la modification de contrats de location relativement aux renégociations de contrats de location. Se reporter à la note 16.

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été réduits de 6 746 \$ et les obligations locatives ont été réduites de 10 039 \$. Un profit correspondant de 3 293 \$ a été comptabilisé dans les coûts de restructuration liés aux activités poursuivies, au titre de la modification de contrats de location relativement à des contrats de location qui ont été résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC.

Obligations locatives

	<u>29 janvier 2022</u>	<u>30 janvier 2021</u>
Solde à l'ouverture de l'exercice	123 217 \$	213 869 \$
Entrées de contrats de location	23 430	28 947
Modifications de contrats de location	(59 544)	(28 182)
Contrats de location résiliés ¹⁾	–	(41 517)
Paiements au titre des obligations locatives	(38 822)	(46 818)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 20)	4 026	6 201
Obligations locatives pouvant faire l'objet d'une transaction (note 16)	–	(9 283)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>52 307 \$</u>	<u>123 217 \$</u>
Partie courante des obligations locatives	20 888 \$	35 303 \$
Partie non courante des obligations locatives	31 419	87 914
Total des obligations locatives	<u>52 307 \$</u>	<u>123 217 \$</u>

- 1) Les contrats de location résiliés représentaient les obligations locatives liées à certains contrats de location résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. Une provision liée à ces contrats de location a été comptabilisée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction pour l'exercice clos le 30 janvier 2021. Se reporter à la note 16.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels futurs au titre des obligations locatives par exercice :

2023	24 030 \$
2024	14 989
2025	8 243
2026	5 720
2027	4 004
Par la suite	2 468
Total des obligations locatives non actualisées	<u>59 454 \$</u>

Une tranche des paiements de loyer de certains magasins de détail est conditionnelle à un pourcentage des ventes alors que d'autres paiements de loyer sont effectués sans durée déterminée. Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, la société a comptabilisé des paiements de loyer variables de 7 705 \$ (2 052 \$ au 30 janvier 2021) et des paiements de loyer sans durée déterminée de 1 156 \$ (1 310 \$ au 30 janvier 2021) dans les frais de ventes et de distribution.

Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, la société a comptabilisé des charges liées aux contrats à court terme de 161 \$ (1 650 \$ au 30 janvier 2021).

Au 29 janvier 2022, des paiements de loyer non actualisés futurs de 32 980 \$ (45 437 \$ au 30 janvier 2021) se rapportent à des options de prolongation pour lesquelles il n'y a pas de certitude raisonnable qu'elles soient exercées et qui n'ont pas été incluses dans les obligations locatives.

11. ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES RETRAITES

Les tableaux suivants présentent des rapprochements de l'obligation en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la partie du passif au titre des retraites lié au régime complémentaire de retraite à l'intention des cadres dirigeants (le « régime complémentaire ») se rapportant à la période précédant la demande d'un montant de 21 014 \$, pour laquelle la juste valeur des actifs du régime est nulle, a été reclassée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. Le régime complémentaire de retraite offert à certains cadres dirigeants, lequel n'était ni enregistré ni préalablement capitalisé, a été résilié avec le règlement de ces passifs aux termes du plan d'arrangement qui sera établi en fonction des dispositions de la LACC. Se reporter à la note 16.

Situation de capitalisation

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations définies	Actif (passif) au titre des retraites
Au 29 janvier 2022			
Régime	23 019 \$	22 919 \$	100 \$
Au 30 janvier 2021			
Régime	22 676 \$	25 768 \$	(3 092) \$

	Pour les exercices clos les			
	29 janvier 2022	30 janvier 2021		
	Régime	Régime	Régime complémentaire	Total
Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	25 768 \$	26 737 \$	21 103 \$	47 840 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 152	1 503	394	1 897
Coût financier	677	694	–	694
Cotisations des membres du régime	109	109	–	109
Gain actuariel – expérience	(113)	(166)	–	(166)
(Gain) perte actuariel(le) – hypothèses financières	(2 671)	173	–	173
Prestations versées à même les actifs du régime	(2 003)	(3 282)	–	(3 282)
Prestations versées directement par la société	–	–	(483)	(483)
Passif au titre des retraites lié au régime complémentaire reclassé dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	–	–	(21 014)	(21 014)
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	22 919 \$	25 768 \$	– \$	25 768 \$
Variations de la juste valeur des actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	22 676 \$	23 627 \$	– \$	23 627 \$
Rendement sur les actifs du régime	1 102	707	–	707
Produits d'intérêts tirés des actifs du régime	571	584	–	584
Cotisations patronales	701	1 099	483	1 582
Cotisations des membres du régime	109	109	–	109
Prestations versées	(2 003)	(3 281)	(483)	(3 764)
Coûts d'administration du régime	(137)	(169)	–	(169)
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	23 019 \$	22 676 \$	– \$	22 676 \$

Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022, le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 39 % aux participants actifs aux régimes (37 % en 2021)
- 57 % aux participants retraités (57 % en 2021)
- 4 % aux participants aux régimes différés et autres régimes (6 % en 2021)

Les actifs du régime de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes, lesquelles ne reposent pas sur les prix cotés sur des marchés actifs :

	29 janvier 2022		30 janvier 2021	
Titres de participation				
Canadiens – fonds en gestion commune	7 236 \$	31 %	8 213 \$	36 %
Canadiens – fonds immobilier	1 284	6 %	1 118	5 %
Étrangers – fonds en gestion commune	5 147	22 %	4 049	18 %
Total des titres de participation	13 667	59 %	13 380	59 %
Titres d'emprunt – fonds en gestion commune à revenu fixe	8 974	39 %	9 030	40 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	378	2 %	266	1 %
Total	23 019 \$	100 %	22 676 \$	100 %

La charge de retraite de la société se détaille comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	29 janvier 2022	30 janvier 2021		
	Régime	Régime	Régime complémentaire	Total
Charges de retraite comptabilisées dans le résultat net				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 152 \$	1 503 \$	394 \$	1 897 \$
Coût financier net de l'actif net au titre des retraites	106	110	–	110
Coûts d'administration du régime	137	169	–	169
Charge de retraite	1 395 \$	1 782 \$	394 \$	2 176 \$

Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022, la société a comptabilisé une tranche de la charge de retraite de 774 \$ (1 207 \$ au 30 janvier 2021) dans les frais de vente et de distribution et une tranche de 621 \$ (969 \$ au 30 janvier 2021) dans les charges administratives, dans les états consolidés des résultats.

Le tableau suivant présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués relativement au régime :

	Pour les exercices clos les	
	29 janvier 2022	30 janvier 2021
Perte cumulée dans les résultats non distribués à l'ouverture de l'exercice	1 434 \$	2 134 \$
Profit constaté au cours de l'exercice (après impôt de néant pour 2022 et 2021)	(3 886)	(700)
(Profit) perte cumulé(e) dans les résultats non distribués à la clôture de l'exercice	(2 452) \$	1 434 \$

Hypothèses actuarielles

Le tableau ci-dessous détaille l'application des principales hypothèses actuarielles :

	Pour les exercices clos les	
	29 janvier 2022	30 janvier 2021
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	3,40 %	2,60 %
Augmentation de salaire	4,00 %	4,00 %
Mortalité	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite
Charges au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation	3,40 %	2,60 %
Augmentation de salaire	4,00 %	4,00 %

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour les exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre du régime à prestations définies et sur les coûts nets du régime à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Pour les exercices clos les	
	29 janvier 2022	30 janvier 2021
(Diminution) augmentation des obligations au titre des prestations définies au titre du régime		
Taux d'actualisation		
Incidence d'une augmentation de 1 %	(2 737) \$	(5 664) \$
Incidence d'une diminution de 1 %	3 444 \$	6 438 \$
Augmentation ou diminution des salaires		
Incidence d'une augmentation de 1 %	604 \$	607 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	(501) \$	(593) \$
Espérance de vie		
Incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie des participants au régime	598 \$	1 317 \$

Le rendement global des marchés des capitaux ainsi que les niveaux des taux d'intérêt ont une incidence sur la situation de capitalisation des régimes de retraite de la société. Tout changement négatif à l'égard des rendements des régimes de retraite et le niveau de taux d'intérêt enregistré depuis la dernière évaluation actuarielle peuvent avoir des répercussions néfastes sur la situation de capitalisation des régimes de retraite et sur les résultats d'exploitation de la société.

La société s'attend à ce que des cotisations patronales de 751 \$ soient versées au régime au cours de l'exercice qui sera clos le 28 janvier 2023. La durée moyenne pondérée du régime est d'environ 13,3 ans au 29 janvier 2022 (14 ans au 30 janvier 2021).

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime à des fins comptables à la clôture de l'exercice. La dernière évaluation actuarielle à des fins de financement remonte au 31 décembre 2018 et la prochaine est requise en date du 31 décembre 2021.

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôt sur le résultat

(Le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants :

	Pour les exercices clos les	
	29 janvier 2022	30 janvier 2021
(Recouvrement) charge d'impôt exigible		
Impôt de l'exercice considéré	376 \$	173 \$
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	(761)	(23)
(Recouvrement) charge d'impôt lié(e) aux activités poursuivies	(385)	150
(Recouvrement) charge d'impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	76	(115)
Variations des taux d'impôt	(111)	156
(Recouvrement) charge d'impôt différé lié(e) aux activités poursuivies	(35)	41
Total (du recouvrement) de la charge d'impôt liée aux activités poursuivies	(420) \$	191 \$
Charge d'impôt différé liée aux activités abandonnées	–	80
Total (du recouvrement) de la charge d'impôt	(420) \$	271 \$

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	Pour les exercices clos les					
	29 janvier 2022			30 janvier 2021		
	Avant impôt	Charge d'impôt	Après impôt	Avant impôt	Recouvrement d'impôt	Après impôt
Couvertures de flux de trésorerie	– \$	– \$	– \$	(1 027) \$	272 \$	(755) \$
Gains actuariels au titre du régime à prestations définies	3 886	–	3 886	700	–	700
	3 886 \$	– \$	3 886 \$	(327) \$	272 \$	(55) \$

Rapprochement du taux d'impôt effectif

	Pour les exercices clos les			
	29 janvier 2022		30 janvier 2021	
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	142 804 \$		(99 845) \$	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt réglementaire de la société	37 846	26,50 %	(26 525)	26,57 %
Variations des taux d'impôt	(111)	(0,08) %	156	(0,16) %
Charges non déductibles et autres ajustements	16	0,01 %	221	(0,22) %
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	(37 161)	(26,02) %	26 564	(26,60) %
Incidence de l'impôt de pays étrangers	(249)	(0,17) %	(202)	0,20 %
Ajustement au titre des exercices antérieurs	(761)	(0,53) %	(23)	0,02 %
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(420) \$	(0,29) %	191 \$	(0,19) %

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs		Montant net	
	29 janvier 2022	30 janvier 2021	29 janvier 2022	30 janvier 2021	29 janvier 2022	30 janvier 2021
Obligations locatives	11 685 \$	27 026 \$	– \$	– \$	11 685 \$	27 026 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	11 685	27 026	(11 685)	(27 026)
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 009	2 309	–	–	3 009	2 309
Stocks	–	–	1 637	1 621	(1 637)	(1 621)
Actif au titre des retraites	–	–	676	–	(676)	–
Autres	–	–	510	537	(510)	(537)
	14 694 \$	29 335 \$	14 508 \$	29 184 \$	186 \$	151 \$

Variations des soldes d'impôt différé au cours de l'exercice

	Solde au 1 ^{er} février 2020	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 30 janvier 2021	Comptabilisé dans le résultat net	Solde au 29 janvier 2022
Obligations locatives	51 771 \$	(24 745) \$	– \$	27 026 \$	(15 341) \$	11 685 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	(51 771)	24 745	–	(27 026)	15 341	(11 685)
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 219	90	–	2 309	700	3 009
Stocks	(1 947)	326	–	(1 621)	(16)	(1 637)
Actif financier dérivé	(272)	–	272	–	–	–
Actif au titre des retraites	–	–	–	–	(676)	(676)
Autres	–	(537)	–	(537)	27	(510)
	– \$	(121) \$	272 \$	151 \$	35 \$	186 \$

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

	<u>29 janvier 2022</u>	<u>30 janvier 2021</u>
Report en avant de pertes autres qu'en capital	20 700 \$	20 460 \$
Différences temporaires déductibles	23 078	65 450
Report en avant de pertes en capital déductibles	3 168	3 133
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	<u>46 946 \$</u>	<u>89 043 \$</u>

Le report en avant de pertes autres qu'en capital expire entre 2034 et 2042. Les différences temporaires déductibles et le report en avant de pertes en capital déductibles n'expirent pas en vertu de la législation fiscale actuelle. Aucun actif d'impôt sur le résultat différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car, au 29 janvier 2022, il était improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs suffisants à l'égard desquels les activités canadiennes pourraient imputer ces éléments.

13. FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

Le 12 janvier 2022, dans le cadre de sa sortie des procédures sous le régime de la LACC, la société a remplacé son financement provisoire (le « prêt débiteur-exploitant ») dont le montant maximal était de 30 000 \$ et a conclu avec une institution financière canadienne une facilité renouvelable de premier rang garantie par des actifs d'un montant maximal de 115 000 \$ (l'« assiette d'emprunt »), ou l'équivalent en dollars américains, qui vient à échéance le 12 janvier 2025. La facilité de crédit renouvelable est classée dans les passifs courants aux bilans consolidés, puisqu'elle est gérée et qu'elle devrait être réglée par la société dans un cycle d'exploitation normal. L'assiette d'emprunt est tributaire de certains facteurs, notamment le niveau des stocks de la société, les créances sur cartes de crédit et les montants à payer par la société aux instances gouvernementales en vertu de la loi. En date du 29 janvier 2022, l'assiette d'emprunt de la société se chiffrait à 90 708 \$.

La société peut contracter des emprunts en dollars canadiens ou américains au taux préférentiel, au taux de base, au taux CDOR ou au taux SOFR. La facilité porte intérêt au taux préférentiel ou au taux de base majoré de 0,50 % ou de 0,75 %, jusqu'à concurrence de 2,00 %, et au taux CDOR ou au taux SOFR majoré de 1,75 % ou de 2,00 %, selon le montant excédentaire moyen disponible sur la facilité de crédit conformément à l'assiette d'emprunt. Un montant pouvant atteindre 35 000 \$ (ou l'équivalent en dollars américains) peut être prélevé sur la facilité sous forme de lettres de crédit garanties.

En date du 29 janvier 2022, un montant de 29 634 \$ était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et aucun montant n'était affecté à des lettres de crédit garanties (396 \$ au 30 janvier 2021).

La facilité est garantie par certains actifs de la société, y compris des créances clients, des stocks et des immobilisations corporelles. La société est tenue de respecter certaines clauses restrictives de nature financière relativement à cette facilité de crédit renouvelable. En date du 29 janvier 2022, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière.

14. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	<u>29 janvier 2022</u>	<u>30 janvier 2021</u>
Dettes fournisseurs	1 280 \$	2 098 \$
Créditeurs au titre des avantages du personnel	13 049	10 898
Autres créditeurs non commerciaux	16 406	12 687
Passif au titre du remboursement futur	3 181	4 439
Loyers différés et créditeurs relatifs aux locaux	562	1 400
	<u>34 478 \$</u>	<u>31 522 \$</u>

15. PRODUITS DIFFÉRÉS

	<u>29 janvier 2022</u>	<u>30 janvier 2021</u>
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	248 \$	209 \$
Cartes-cadeaux non utilisées	13 242	12 253
	<u>13 490 \$</u>	<u>12 462 \$</u>

16. PASSIFS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE TRANSACTION ET D'UNE RESTRUCTURATION

Le 12 janvier 2022, la société est sortie de ses procédures de restructuration sous le régime de la LACC et, conformément au plan, a versé un paiement totalisant 95 000 \$ au contrôleur pour que cette somme soit distribuée à ses créanciers en règlement complet et définitif de toutes les réclamations visées par le plan. Se reporter à la note 2 b). Au moment du règlement, la société a identifié les passifs non garantis qui font l'objet d'une transaction :

Dettes fournisseurs	77 752 \$
Provision au titre des contrats de location résiliés	33 126
Passif au titre des retraites (note 11)	21 014
Passif au titre des indemnités de fin de contrat de travail	13 991
Obligations locatives	9 686
Taxes de vente et impôt sur le résultat à payer	3 955
Autres créditeurs non commerciaux	24 089
	<u>183 613 \$</u>

Par suite du règlement des réclamations susmentionnées, la société a comptabilisé un profit sur le règlement des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction de 88 613 \$ à l'état consolidé des résultats de l'exercice clos le 29 janvier 2022.

Restructuration

Comme il est décrit à la note 2 b), dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la société a procédé à la fermeture de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique de Thyme Maternité et d'Addition Elle et a licencié environ 1 600 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Dans le cadre du plan de restructuration et des procédures en vertu de la LACC, les coûts de restructuration (le recouvrement de coûts de restructuration) suivants ont été comptabilisés.

	Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Loyers et frais d'occupation recouverts dans le cadre des renégociations de contrats de location	(10 493) \$	(10 493) \$	– \$
Recouvrement au titre des contrats de location résiliés ¹⁾	(19 330)	(4 298)	(15 032)
Profit sur la modification de contrats de location dans le cadre des renégociations de contrats de location (note 10)	(6 732)	(6 732)	–
Honoraires juridiques, honoraires du contrôleur et autres honoraires de consultation	4 210	4 210	–
Frais d'annulation d'achats de stocks et autres charges	3 605	3 605	–
Indemnités de fin de contrat de travail	1 206	1 206	–
Frais du prêteur débiteur-exploitant	253	253	–
	(27 281) \$	(12 249) \$	(15 032) \$

1) Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, la provision au titre des contrats de location résiliés a été ajustée pour rendre compte des discussions portant sur le règlement menées avec certains propriétaires.

	Pour l'exercice clos le 30 janvier 2021		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Provision au titre des contrats de location résiliés	52 455 \$	9 726 \$	42 729 \$
Profit sur la modification de contrats de location et les contrats de location résiliés (notes 4 et 10)	(8 216)	(5 193)	(3 023)
Loyers et frais d'occupation recouverts dans le cadre des renégociations de contrats de location ¹⁾	(5 933)	(5 933)	–
Indemnités de fin de contrat de travail	12 786	7 365	5 421
Frais d'annulation d'achats de stocks et autres charges	15 725	9 132	6 593
Honoraires juridiques, honoraires du contrôleur et autres honoraires de consultation	4 875	4 875	–
Frais du prêteur débiteur-exploitant	611	611	–
	72 303 \$	20 583 \$	51 720 \$

1) Les loyers et frais d'occupation recouverts dans le cadre des renégociations de contrats de location d'un montant de 5 933 \$ ont été reclassés dans les coûts de restructuration depuis les frais de vente et de distribution pour l'exercice clos le 30 janvier 2021.

17. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social pour chacun des exercices présentés ci-dessous se détaille comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	29 janvier 2022		30 janvier 2021	
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	13 440	482 \$	13 440	482 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	35 427	26 924	35 427	26 924
Total du capital social	48 867	27 406 \$	48 867	27 406 \$

Capital social autorisé

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 31 janvier 2021	– \$	(854) \$	(854) \$
Variation des écarts de change	–	1	1
Solde au 29 janvier 2022	– \$	(853) \$	(853) \$
Solde au 2 février 2020	754 \$	(981) \$	(227) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 3 229 \$)	8 815	–	8 815
Transfert dans les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 79 \$)	218	–	218
Reclassement des couvertures de flux de trésorerie des autres éléments du résultat global dans le profit de change sous les produits financiers (après impôt de 3 583 \$) (note 25)	(9 787)	–	(9 787)
Variation des écarts de change	–	127	127
Solde au 30 janvier 2021	– \$	(854) \$	(854) \$

Dividendes

Aucun dividende n'a été déclaré ni payé au cours des exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021.

18. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan d'options sur actions

Le 19 avril 2021, le plan d'options sur actions a été modifié pour mettre fin au programme de droits à l'appréciation d'actions et, conformément aux politiques de la Bourse de croissance TSX, passer à un régime fixe qui limite à 3 500 000 le nombre admissible d'actions de catégorie A sans droit de vote pouvant être émises à la suite de l'exercice d'options. Aucun droit à l'appréciation d'actions n'avait été attribué ou n'était en circulation à la date de résiliation du programme. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les présents états financiers consolidés.

Aux termes du plan, l'attribution des options et le délai d'acquisition des droits liés à ces options, qui est habituellement d'au plus 4 ans, sont à la discrétion du conseil d'administration, la durée maximale des options étant d'au plus 7 ans. Le prix d'exercice à payer pour chaque action de catégorie A sans droit de vote visée par une option sur actions est déterminé par le conseil d'administration à la date d'attribution, mais ce prix ne peut être inférieur au cours de clôture de l'action de catégorie A sans droit de vote de la société le jour de bourse précédant immédiatement la date de prise d'effet de l'attribution.

La variation des options sur actions en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	29 janvier 2022		30 janvier 2021	
	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 357	8,84 \$	1 759	8,20 \$
Renonciation	(231)	10,24	(402)	6,03
En circulation à la clôture de l'exercice	1 126	8,56 \$	1 357	8,84 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	1 116	8,57 \$	1 325	8,90 \$

Aucune option sur actions n'a été attribuée ou exercée au cours des exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021. Le coût des options sur actions attribuées est passé en charges sur la période d'acquisition des droits en fonction de la juste valeur estimée à la date de l'attribution, calculée au moyen du modèle Black-Scholes d'évaluation des options.

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en circulation au 29 janvier 2022 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
4,40 \$ – 6,00 \$	331	2,18 ans	5,90 \$	331	5,90 \$
6,31 \$ – 6,75 \$	470	2,58	6,68	460	6,68
11,68 \$ – 15,00 \$	325	0,01	13,98	325	13,98
	1 126	1,72 an	8,56 \$	1 116	8,57 \$

Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022, la charge de rémunération liée au plan d'options sur actions de la société était négligeable (12 \$ au 30 janvier 2021).

Unités d'actions liées à la performance (régées en trésorerie)

La société offre un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») destiné à ses cadres dirigeants et principaux dirigeants, régime qui leur donne droit de recevoir un paiement en trésorerie. Les UAP deviennent acquises si les conditions de performance non liées au marché évaluées sur une période de trois exercices (la « période de performance ») sont respectées. Le nombre d'UAP dont les droits peuvent devenir acquis peut aller jusqu'à 1,5 fois le nombre réel d'UAP attribuées si une performance exceptionnelle est atteinte. Lors du règlement des UAP acquises, le paiement en trésorerie sera égal au nombre d'UAP multiplié par la juste valeur des actions ordinaires de la société, calculée en utilisant le cours du marché moyen pondéré des cinq jours de bourse commençant cinq jours de bourse suivant le jour où la société publie ses résultats financiers pour la période de performance.

Aucune UAP n'a été attribuée au cours des exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021.

La variation du nombre d'UAP en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	29 janvier 2022	30 janvier 2021
	UAR (en milliers)	UAR (en milliers)
En circulation à l'ouverture de l'exercice	450	760
Renonciation	(10)	(172)
Échéance	(200)	(138)
En circulation à la clôture de l'exercice	240	450

Au 29 janvier 2022 et au 30 janvier 2021, la société ne prévoyait pas respecter les conditions de performance minimales non liées au marché exigées pour que toutes les UAP émises deviennent acquises. La société n'a donc pas comptabilisé de charge de rémunération fondée sur des actions liée aux UAP pour les exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021.

19. ENGAGEMENTS

Au 29 janvier 2022, les engagements financiers se rapportant aux ententes visant l'achat de biens ou services qui ont un droit juridiquement exécutoire sur la société, exclusion faite des montants supplémentaires basés sur les ventes, les taxes et les autres coûts, sont exigibles comme suit :

	Obligations	Autres	Total
	d'achat	contrats de service	
D'ici 1 an	147 919 \$	3 481 \$	151 400 \$
D'ici 2 ans	5 002	2 068	7 070
D'ici 3 ans	1 408	1 025	2 433
D'ici 4 ans	203	427	630
D'ici 5 ans	—	—	—
Années subséquentes	—	—	—
Total	154 532 \$	7 001 \$	161 533 \$

Les charges payées d'avance et autres actifs au 29 janvier 2022 comprennent un montant de 32 221 \$ (18 382 \$ au 30 janvier 2021) qui représente les dépôts versés aux fournisseurs pour les marchandises commandées.

Pour le calendrier des paiements aux termes des obligations locatives, se reporter à la note 10.

20. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	Pour les exercices clos les	
	29 janvier 2022	30 janvier 2021
Produits d'intérêts	353 \$	436 \$
Profit de change ¹⁾	3 372	13 461
Produits financiers	<u>3 725</u>	<u>13 897</u>
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	4 026	5 744
Charges d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	41	–
Charges financières	<u>4 067</u>	<u>5 744</u>
(Charges financières nettes) produits financiers nets comptabilisé(e)s dans le résultat net	<u>(342) \$</u>	<u>8 153 \$</u>

1) Le profit de change pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 comprend un profit de 9 741 \$ réalisé à l'échéance et à la cession de contrats de change. Se reporter à la note 25.

21. BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul du bénéfice (de la perte) de base et dilué(e) par action et du bénéfice (de la perte) de base et dilué(e) par action lié(e) aux activités poursuivies et abandonnées se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	29 janvier 2022	30 janvier 2021
Nombre moyen pondéré d'actions – de base et après dilution	48 867	48 867

Au 29 janvier 2022 et au 30 janvier 2021, toutes les options sur actions étaient exclues du calcul de la perte diluée par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions était fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (dont fait partie le président et chef de la direction) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Les membres du conseil d'administration participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 18.

Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022, la société a engagé une charge de rémunération liée aux principaux dirigeants comprenant les salaires, la rémunération des administrateurs et les avantages à court terme de 1 810 \$ (1 344 \$ au 30 janvier 2021).

Autres transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice clos le 29 janvier 2022, la société a engagé des honoraires de 1 156 \$ (1 262 \$ au 30 janvier 2021) relativement à des services juridiques rendus par un cabinet d'avocats auquel sont associés des membres du conseil d'administration. Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

Au 30 janvier 2021, les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction comprenaient les passifs au titre des retraites liés au régime complémentaire de 7 194 \$ à payer au président et chef de la direction et au chef des finances de la société. Se reporter aux notes 11 et 16.

23. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	Pour les exercices clos les	
	29 janvier 2022	30 janvier 2021
Salaires et avantages du personnel, déduction faite de l'aide gouvernementale	132 767 \$	104 481 \$
Charges liées aux régimes à prestations définies	1 395	2 176
	134 162 \$	106 657 \$

24. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Pour les exercices clos les	
	29 janvier 2022	30 janvier 2021
Opérations sans effet sur la trésorerie		
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 517 \$	1 874 \$
Obligations locatives incluses dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	–	9 686
Impôt sur le résultat à payer inclus dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	–	184

Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022, les paiements d'obligations locatives de 38 822 \$ comprennent les intérêts de 4 026 \$ (paiements d'obligations locatives de 46 818 \$ comprenant le paiement d'intérêts de 6 201 \$ pour l'exercice clos le 30 janvier 2021).

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement comptable et justes valeurs

La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants au 29 janvier 2022 et au 30 janvier 2021 (autres que les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices clos le 29 janvier 2022 et le 30 janvier 2021.

Instruments financiers dérivés

La société avait conclu avec ses banques des contrats de change à terme visant le dollar américain. Ces contrats de change se prolongeaient normalement sur une période d'au plus 12 mois et étaient normalement désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour atténuer le risque de change inhérent aux achats libellés en dollars américains. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a déterminé qu'elle ne remplissait plus les conditions liées à ces achats en raison des efforts de la société pour réduire les achats de stocks futurs en réponse à l'incertitude entourant la COVID-19 et du plan de restructuration (notes 2 b) et 16). Au cours de l'exercice clos 30 janvier 2021, la réalisation d'achats futurs libellés en dollars américains de 130 000 \$, couverts par des contrats à terme en cours dont le profit cumulé s'établissait à 9 787 \$ (après impôt de 3 583 \$), n'était plus attendue. Par conséquent, la société a cessé de désigner ces contrats à terme comme instrument de couverture et elle a reclassé le profit latent cumulé au titre de ces contrats à terme dans le bénéfice net en tant que produit financier plutôt que dans les autres éléments du résultat global (note 20).

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a arrêté temporairement son programme de couverture en raison des incertitudes qui planent à l'égard des engagements pour des achats de stocks futurs du fait de la COVID-19 et du plan de restructuration (notes 2 b) et 16). Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, des contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 60 000 \$ américains sont arrivés à échéance et la société a cédé tous les autres contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 115 000 \$ américains, ce qui a donné lieu à un profit de change de 9 741 \$ comptabilisé directement dans le bénéfice net sous les produits financiers. Se reporter à la note 20. En date du 29 janvier 2022, le programme de couverture de la société était toujours arrêté temporairement.

Aucun contrat de change n'était en cours au 29 janvier 2022 et au 30 janvier 2021.

26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société peut parfois avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques associés aux fluctuations des cours de change. Le recours à des instruments financiers dérivés est encadré par les politiques de gestion des risques de la société. Ces politiques, qui sont approuvées par le conseil d'administration, sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change et de taux d'intérêt sont présentées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des clients et autres débiteurs. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie en traitant avec d'importantes institutions financières canadiennes. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des montants à recevoir sous forme d'aide publique et des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la

société et du faible risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs de la société au 29 janvier 2022 et au 30 janvier 2021, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

Au 29 janvier 2022, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie	25 502 \$
Clients et autres débiteurs	7 606
	<u>33 108 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. La société estime que les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation futures et les fonds qu'elle peut prélever sur la facilité de crédit renouvelable seront suffisants pour satisfaire aux besoins d'exploitation de la société et lui permettre d'honorer ses obligations financières.

L'échéance contractuelle de la facilité de crédit renouvelable est le 12 janvier 2025. La plupart des fournisseurs et autres crédateurs sont exigibles dans au plus 12 mois.

Risque de change

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus 12 mois habituellement, et des achats sur le marché au comptant en dollars américains. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieur d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société pourrait conclure certains contrats de change à terme admissibles qu'elle désigne comme instruments de couverture des flux de trésorerie, ce qui donne lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. En date du 29 janvier 2022, le programme de couverture de la société était toujours suspendu temporairement et il n'y avait aucun contrat de change en cours.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement d'un solde de trésorerie de 12 628 \$ et de dettes fournisseurs s'élevant à 4 957 \$, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 29 janvier 2022, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 978 \$ du résultat net de la société pour l'exercice clos le 29 janvier 2022.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie de la société et à sa facilité de crédit renouvelable. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie qui sont principalement investis auprès de grandes institutions financières canadiennes et relativement aux intérêts payés sur l'encours de la facilité de crédit renouvelable. Se reporter à la note 13 pour plus de détails sur la facilité de crédit.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt lié aux intérêts créditeurs gagnés sur la trésorerie au 29 janvier 2022 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022, la société a gagné des intérêts créditeurs de 353 \$ sur sa trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 50 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse du résultat net de 334 \$ ou à une baisse du résultat net de 239 \$, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt lié aux intérêts sur la facilité de crédit renouvelable au 29 janvier 2022 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 29 janvier 2022, la société a engagé des charges d'intérêts de 41 \$ sur sa facilité de crédit renouvelable. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une baisse ou à une hausse du résultat net de 14 \$.

27. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités et au financement interne des projets d'immobilisations;
- s'assurer que toutes les obligations financières aux termes de la facilité de crédit renouvelable sont remplies;
- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Le capital de la société se compose des capitaux propres et de son accès aux facilités de crédit décrites à la note 13. La société affecte principalement son capital au financement des hausses des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de même qu'aux dépenses d'investissement liées à l'ajout de nouveaux magasins, aux projets de rénovation des magasins existants, à l'infrastructure de technologies de l'information y compris le commerce électronique, ainsi qu'aux améliorations apportées aux bureaux et au centre de distribution. La société comble ces besoins de financement au moyen de fonds autogénérés et des facilités de crédit auxquelles elle a accès. La société n'a aucune dette de financement à long terme (hormis ses obligations locatives).

Le conseil d'administration ne fixe pas de critères quantitatifs quant au rendement du capital investi à l'intention de la direction, mais il favorise une croissance durable et rentable d'un exercice à l'autre. Trimestriellement, le conseil d'administration revoit aussi le montant des dividendes versés aux actionnaires de la société, le cas échéant, et surveille les activités du programme de rachat d'actions. Dans le but de conserver des liquidités pour financer ses activités courantes, la société a suspendu la déclaration et le versement de dividendes. La société ne dispose pas d'un plan de rachat d'actions établi et les décisions de vente et d'achat sont prises individuellement pour chaque transaction en fonction des cours du marché et des restrictions prévues dans la réglementation.